

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES & ASSEMBLEES
SERVICE DES ASSEMBLEES
DM/MA/CV/131020PVCM

AUBAGNE, le 14 Octobre 2020

PROCES-VERBAL de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 13 OCTOBRE 2020

La séance du Conseil Municipal, installée à l'Espace Bras d'Or, est ouverte à 18 heures, présidée par M. Gérard GAZAY, Maire, qui procède à l'appel nominal des Conseillers Municipaux.

Nombre de Conseillers en exercice 43
Présents 41
Excusés 2

(ayant donné procuration :

Mme Cécile BOURGUIGNON à Mme Danielle MENET
Mme Virginie RAES à M. Arthur SALONE).

Après la délibération n° 18-131020,
départ de Mme Magali GIOVANNANGELI avec procuration à Mme Clémentine FARDOUX

Présents 43
Excusés 40
Absents 3

--- ooo O ooo ---

M. Le Maire : L'appel fait, le quorum atteint, nous pouvons donc démarrer le Conseil Municipal.

Comme le règlement l'exige, je vous propose de désigner maintenant le secrétaire de séance. S'il accepte, je désigne le benjamin de notre Conseil, M. Zarick KOURICHI, secrétaire de cette séance.

C'est parfait Merci M. KOURICHI.

Je profite de vous indiquer les dates des prochains Conseils Municipaux de fin d'année.

J'ai retenu deux dates : le mardi 17 novembre et le lundi 14 décembre, à 18 heures.

Une information à l'attention des 26 conseillers municipaux : votre carte de Conseiller Municipal se trouve dans vos chemises.

Il manque celles de Mme MELIN et de M. COETTO car vous n'avez pas transmis à l'administration votre photo d'identité.

Je vous remercie donc de bien vouloir la transmettre au Service des Assemblées afin que l'on puisse établir votre carte de Conseiller Municipal.

--- ooo O ooo ---

Dans un tout autre registre, je souhaite porter à la connaissance de tous les Conseillers municipaux et également du public une information concernant la **constitution des groupes politiques** au sein de notre assemblée.

En effet, 6 groupes politiques se sont déclarés : 3 groupes relevant de l'opposition et 3 autres groupes relevant de la majorité que je vais vous présenter.

Tout d'abord,

Le Groupe « **Aubagne Toujours – Alternative Citoyenne Ecologiste** » composé de :

- Dominique BENASSAYA-NIVET et
- Denis GRANDJEAN

Tous deux déclarés co-présidents.

Le Groupe « **Rassemblé-e-s pour Aubagne** » composé de :

- Ahmed CHERIET
- Clémentine FARDOUX
- Magali GIOVANNANGELI
- Alexandre LATZ
- Eliette MEZERGUES-MAUTREF
- Virginie RAES
- Arthur SALONE

Ce groupe est co-présidé par **Clémentine FARDOUX** et **Alexandre LATZ**.

Le Groupe « **Pour faire renaître Aubagne** » composé de :

- Joëlle MELIN et
- Bernard PONS

présidé par **Joëlle MELIN**.

Le Groupe « **Les Républicains et apparentés** » qui est composé de :

- Pascal AGOSTINI
- Brigitte AMOROS
- Jeremy COETTO
- Laurent GUEDJ
- Yohann LEANDRE
- Jean-Bernard LOUIS
- Danielle MENET
- William MIROUX
- Monique MOISE-HIRMANN
- Geneviève MORFIN
- Léo MOURNAUD
- Valérie MORINIERE
- Jérémy PANGOURASSOU
- Patricia PELLEN
- Vincent RUSCONI
- Hélène JULIEN-TRIC

Ce Groupe est co-présidé par **Danielle MENET** et **Pascal AGOSTINI**.

Le Groupe « **Les Centres - Nouveau Centre - Modem -UDI - UDE et apparentés** »
composé de :

- Stéphanie HARKANE
- Zarick KOURICHI
- André LEVISSE
- Alain ROUSSET
- Magali ROUX
- Faustine THIBAUD

Ce Groupe est co-présidé par **Magali ROUX** et **Alain ROUSSET**.

Et le Groupe de la « **Société Civile** » composé de :

- Sophie AMARANTINIS
- Philippe AMY
- Cécile BOURGUIGNON
- Stéphane CANTARINI
- Franck CHAMLA
- Irène DUPLAN
- Julie GABRIEL
- Patrice JARQUE
- Jeannine LEVASSEUR

Ce Groupe est co-présidé par **Sophie AMARANTINIS** et **Philippe AMY**.

Mesdames et Messieurs,

Je ne peux ouvrir la séance de ce Conseil Municipal sans rendre hommage aux victimes et aux disparus des intempéries d'une violence exceptionnelle qui ont touché le département ami que nous connaissons bien, celui des Alpes-Maritimes le 2 octobre dernier.

De très nombreux villages des vallées de la Tinée, de la Vésubie et de la Roya ont subi un choc terrible, un véritable traumatisme : un bilan humain extrêmement lourd, des maisons rayées de la carte, des équipements publics détruits, des cimetières emportés, des entreprises anéanties...

Un sentiment d'effroi à la vue de ces images mais aussi d'espoir grâce à la formidable chaîne de solidarité qui s'est mise en œuvre dans ces villages dévastés où tout est à reconstruire.

Au nom du Conseil Municipal, je tiens à rendre un hommage appuyé aux familles des victimes et témoigner notre immense reconnaissance aux pompiers, aux gendarmes, aux policiers, aux militaires, ainsi qu'à tous les bénévoles et à toute la population, aux maires et aux élus locaux qui mobilisent toutes leurs forces sur le terrain aux côtés des sinistrés.

Plusieurs opérations caritatives et de soutien ont eu lieu, dont une à Aubagne, où nous étions avec quelques élus, qui était organisée par les Pompiers des Bouches-du-Rhône. Il est important de le dire aussi ici en séance publique.

Mesdames et Messieurs, je vous prie de bien vouloir vous lever afin que nous observions tous ensemble une minute de silence.

Le Conseil Municipal debout observe une minute de silence.

Je vous remercie.

Les trois Procès-Verbaux du Conseil Municipal des **3, 10 et 17 juillet 2020**, soumis à l'approbation des élus, sont adoptés à l'unanimité.

Je vous propose maintenant à passer à **l'examen de l'Ordre du Jour** composé de 33 délibérations.

--- ooo O ooo ---

EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

« ADMINISTRATION GENERALE »

01-131020 - Sur le rapport de Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire - Délégations du Conseil Municipal à Monsieur Le Maire conformément aux Articles L. 2122.22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal a délibéré le 17 juillet 2020 afin de donner au Maire en début de mandat des délégations lui permettant de prendre diverses mesures relatives à la vie locale.

Toutes les décisions prises dans le cadre de ces délégations font l'objet d'un compte rendu des délégations présenté au Conseil Municipal le plus proche.

Par courrier en date du 1^{er} septembre dernier, le contrôle de légalité par ses demandes de précisions nous conduit à proposer une nouvelle version conforme aux observations des services de la Préfecture portant sur les alinéas 2, 15, 17 et 21.

Tel est l'objet de cette délibération.

La délibération n° **01-131020** est adoptée à l'UNANIMITE ; Abstentions de Mme MEZERGUES-MAUTREF, MM. SALONE (2), CHERIET, Mmes GIOVANNANGELI, FARDOUX, M. LATZ, Mme BENASSAYA, MM. GRANDJEAN, PONS et Mme MELIN.

02-131020 - Sur le rapport de Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire - Approbation du Règlement Intérieur.

Tel que le prévoit le Code Général des Collectivités Territoriales, la Commune est tenue d'établir le Règlement Intérieur de son Conseil Municipal dans les 6 mois suivant son installation.

Ce dernier a été établi en concertation avec l'ensemble des listes politiques représentées au Conseil Municipal.

Je voudrais signaler en introduction de cette délibération qu'une coquille s'est glissée à l'Article 21 de ce règlement intérieur concernant les documents budgétaires. Il faut lire la somme de 75.000 euros et non 75.000.000 euros.

Voilà M. Le Maire, cette délibération a pour objet l'adoption du Règlement Intérieur.

M. Le Maire : Y a-t-il des interventions ? Mme FARDOUX !

Mme FARDOUX : Merci. Nous allons voter ce Règlement Intérieur puisque nous avons participé aux discussions, nous avons porté des demandes sur deux axes : le premier axe qui était le droit à l'information des citoyens, le deuxième axe est l'accompagnement des élus pour véritablement jouer leur rôle et disposer de toutes les informations nécessaires pour cela. Nous avons reçu un accueil positif sur un certain nombre de demandes. Par rapport aux citoyens, nous avons demandé et il y a eu accord de tous les groupes politiques concernant le

.../...

fait de filmer les conseils municipaux et nous en sommes à attendre la faisabilité technique. Nous saluons cette décision. Par rapport à l'information des citoyens, je me permets de signaler ce soir que j'ai cherché sur le site internet l'information de la tenue de ce Conseil Municipal. Je ne l'ai pas trouvée. Il faut que nous progressions sur l'information des citoyens par rapport à la vie municipale et la tenue des conseils en particulier. Merci.

M. Le Maire : Mme BENASSAYA !

Mme BENASSAYA : M. Le Maire, Mesdames et Messieurs les élu.e.s, je vous remercie de me donner la parole.

M. Le Maire, vous avez accepté de ramener de quatre à deux, le nombre minimum de personnes, pour créer un groupe politique et vous avez renoncé à limiter ce droit aux seules listes présentes au second tour. Règlement intérieur, délibération numéro 2, article 29, pour mémoire.

Cela nous a permis à M. GRANDJEAN et à moi-même, après concertation avec nos colistiers, de former un groupe autonome qui portera le nom d'AUBAGNE TOUJOURS-Alternative Citoyenne Ecologique.

Nous vous remercions pour cette décision, elle est importante pour que vive la démocratie à Aubagne. Et, M. Le Maire, nous vous proposons d'aller encore plus loin.

J'ai été personnellement étonnée, choquée comme tout notre groupe, que dans l'A.J.J. 839 de septembre 2020 n'apparaissent que les élu.e.s de votre majorité. L'opposition n'a pas du tout été nommée.

De plus, dans votre page éditoriale, vous dites reprendre la parole après un long silence afin de respecter la neutralité due à la campagne électorale. On aurait envie d'y croire, M. Le Maire. Mais, pendant le premier semestre, vous seul vous êtes exprimé, l'opposition, elle, n'a pu le faire. Les actions ont été menées sans concertation.

Vous limitez à 1.000 signes notre prise de parole dans ce média. Pourquoi uniquement 1.000 ? N'avons-nous pas le droit de nous exprimer plus amplement ? Nous vous proposons, si vous en êtes d'accord, une page entière pour l'opposition. Car où est la démocratie, M. Le Maire ?

Dans le P.V. du Conseil Municipal du 17 juillet, on peut lire votre intervention en réponse à la mienne, sur les pistes cyclables ; je vous cite, vous vous adressez à M. ROUSSET : « je pense qu'il serait bien d'inviter effectivement Mme BENASSAYA lorsque vous irez avec les associations sur le parcours ». Ce ne furent que des promesses car ce sont des connaissances, et pas votre groupe, qui nous ont informés de l'inauguration des pistes cyclables temporaires. Nous avons pu, malgré vous, malgré tout, être présents, M. GRANDJEAN, des personnes de notre liste et moi-même, mais pas de votre fait. Encore une fois, vous nous avez ignorés.

M. Le Maire, que vous le vouliez ou non, nous faisons partie de l'équipe municipale, nous avons nos propres richesses à apporter, les Aubagnais le savent, nous les avons rencontrés et ils souhaitent des changements.

En tant qu'enseignante, j'ai appris à mes élèves les mathématiques, mais j'ai eu aussi à cœur de leur transmettre mes valeurs, dont le respect de soi et des autres. Je vous

demande donc de nous respecter, M. Le Maire, comme nous, nous vous respectons. Laissez-nous travailler avec vous de façon efficace.

Sachez, M. Le Maire, que nous resterons vigilants. A l'avenir, nous vous ferons remarquer, ainsi qu'aux Aubagnais, tout manquement à la démocratie.

Nous espérons vivement que mon intervention ne sera pas comme un coup d'épée dans l'eau, que vous en tiendrez compte, et qu'enfin, nous pourrions apporter à cette ville nos compétences pour un mieux vivre.

Je vous remercie M. Le Maire.

M. Le Maire : Merci. M. ROUSSET, peut-être voulez-vous répondre !

M. ROUSSET : Je voudrais d'abord souligner le climat de respect mutuel et d'échanges qui a présidé aux séances de travail que nous avons eu avec l'Opposition sur le règlement intérieur. Un point de détail Mme BENASSAYA, l'inauguration de cette piste cyclable provisoire était à l'origine du fait de l'Association MOBIL IDEES. Nous étions associés à cette inauguration mais c'est l'Association MOBIL IDEES qui a choisi la date et les personnes qui étaient invitées à cette inauguration. Je suis désolé pour vous.

M. Le Maire : Je crois que M. ROUSSET vient de le souligner, en tout cas c'est ce qui m'est remonté à la fois de l'administration, de la direction générale des Services, de M. ROUSSET avec qui vous avez travaillé. Je crois que cela s'est fait dans un bon climat, dans un climat d'échanges. Vous avez souligné Mme BENASSAYA entre autres que nous avons accepté que vous constituiez avec M. GRANDJEAN un groupe de deux personnes. Je crois que c'est aussi à l'honneur de notre majorité qui a bien compris et entendu que vous souhaitiez exister dans ce groupe de 2 alors que vous étiez dans une position ensemble avec l'autre groupe « Rassemblées pour Aubagne ». Je pense qu'on fait suffisamment preuve d'ouverture.

Quant à la page entière de l'opposition, il y a une page d'opposition, il y a une page de majorité. Je vous rappelle qu'il y a ici 32 élus de la majorité, que vous représentez un groupe de 2, plus Mme MELIN 2, plus Mme FARDOUX et son équipe, vous avez autant de mots pour vous exprimer. On aurait pu aussi penser qu'en fonction des groupes il y ait 1.000 mots pour tant d'élus et modifier. On ne l'a pas voulu. Je pense qu'il y a une forme aussi d'équité de notre part à laisser au groupe de vous représenter avec M. GRANDJEAN, je rappelle que vous êtes deux, autant de places que le groupe opposant « Rassemblées » qui lui est composé de 7 personnes ou, finalement, l'ensemble des groupes ici qui sont composés de 15, 7 et 8 personnes. Il me semble que l'équité est là et que vous pouvez vous exprimer.

Quand vous dites que M. ROUSSET a été très aimable à votre rencontre, je vais l'être également. Quand vous dites que vous avez inauguré les pistes cyclables malgré nous, vous y allez un peu fort Mme BENASSAYA. Je crois qu'on n'est pas là, on ne fait d'opposition à ce que vous soyez présent partout, dans toutes les manifestations. En tout cas, je ne pense pas avoir œuvré dans ce sens-là dans le premier mandat et je ne compte pas le faire, je vous rassure là-dessus, dans le second mandat.

Quand effectivement, après, la démocratie est faite, qu'il y a des organisations, qu'il y a, à un moment donné, des lieux pour discuter, pour échanger. Ils sont là, on les a mis en place, je crois que vous avez toute votre part dans ces lieux. Il y avait deux façons quand on parle de lieu de discussions, les commissions en font partie en autre. Il y avait deux façons de

.../...

faire des commissions. Lors du précédent mandat, on faisait en sorte que les commissions se tiennent un peu en amont du Conseil Municipal, c'est-à-dire 15 jours à 3 semaines, de façon à ce que si, lors des discussions dans ces commissions, il y avait des éléments importants qui étaient suggérés par qui que ce soit, majorité comme opposition, nous avions le temps de « modifier » le contenu d'une délibération. Et vous comprenez qu'à ce moment-là on ne pouvait pas donner les délibérations écrites, c'était plus des discussions sur des objets. Là, vous avez souhaité avoir les délibérations, ce qui est à juste titre de votre part, les commissions ont lieu un peu plus tard. C'est beaucoup plus difficile si les commissions ont eu lieu 5 ou 6 jours, c'est-à-dire au moment où nous avons la capacité d'avoir ces délibérations, eh bien à ce moment-là c'est plus difficile d'apporter des modifications dans les délibérations. Si cela a été le cas, et si on trouvait des éléments de discussions qui nous amènent à modifier ces délibérations, on pourrait effectivement et je vous le dis, ici, les retirer de l'Ordre du Jour du Conseil Municipal qui arrive 5,6 Jours après et ensuite le remettre sur table lors d'un prochain Conseil Municipal. Je crois que la discussion dans ces commissions est là ; c'est vous qui avez voulu cette forme-là, on s'y est plié. Moi je préférerais les faire 3 semaines avant, ça laissait le soin d'intégrer des remarques qui pouvaient être faites. Là, compte tenu de l'administration, ça s'appelle un enrôlement dans le jargon administratif, cet enrôlement des délibérations, des rapports, ne peut se faire 5 jours avant puisque vous devez les avoir en vos possessions, vous les élus municipaux.

Mme MELIN, vous vouliez intervenir !

Mme MELIN : Merci M. Le Maire. Comme le règlement intérieur permet de prendre la parole juste avant la prise de vote, je me permets de prendre la parole alors que je ne l'avais pas souhaité concernant le règlement intérieur.

Je ne peux qu'aller dans le sens qui a été souligné par Alain ROUSSET de dire que les discussions ont été extrêmement courtoises, c'est le moins que l'on puisse dire, extrêmement ouvertes. Pour le coup, merci à vous et vos services, Mme MANSION et M. ROUSSET, d'avoir pris note de toutes nos demandes. Pratiquement toutes ont été acceptées, ce qui est bien pratique. Et surtout ça ouvre quand même une meilleure aisance d'expression des conseillers municipaux particulièrement lors du Conseil Municipal.

Deux remarques quand même : j'avais souhaité qu'il y ait des vœux et des motions ; cela n'a pas été intégré mais peut-être qu'en cours de route on pourra voir s'il y a une utilité à cette pratique qui ne se fait pas beaucoup dans les mairies, mais dans d'autres collectivités territoriales et qui permettent parfois d'avoir un mode d'expression supplémentaire ; nous en utiliserons d'autres puisque d'autres ont été mis en place. Quant au groupe de deux, je tiens à dire que c'était déjà la norme. Il y a eu des réactions mais sur un malentendu que nous avons réglé. De ce côté-là, on n'en parle plus et le groupe de deux est une bonne chose. Ça me permet, je pense, pour les groupes qui n'ont pas eu la chance d'avoir un nombre de votants suffisant pour s'exprimer plus largement d'être en groupe. En revanche, je suis ravie de voir, mais ce ne sont que des dames qui râlent, il va peut-être falloir que les messieurs s'y collent. Oui, M. Le Maire, il faudra prendre l'habitude de nous inviter à tout. Je l'ai dit déjà lors de la nomination de M. LOUIS en tant que responsable et en tout cas la délégation des anciens combattants, à part M. LOUIS, nous n'avons jamais jamais été invités par qui que ce soit. Et qu'on ne vienne pas nous dire qu'on avait à être là lors des commissions ! Les commissions, c'est un certain travail et le service de la communication et l'invitation des élus et le protocole, c'est un autre service.

En conséquence, je demande d'avoir l'amabilité de sensibiliser vos différents adjoints et délégués aux différentes commissions de bien vouloir nous inviter. Alors, peut-être pas aux 35 ou 65 manifestations qui ont lieu tous les mois. Peu que peu, il y en a beaucoup quand même. Mais peut-être les plus importantes, à tout le moins, celles qui sont significatives, à tout le moins celles qui correspondent à la commission des élus et je pense qu'il est normal que tous les élus de la Commission Culture soient invités à tous les événements culturels et, de la même façon, on pourrait décliner dans toutes les commissions.

Je pense que nous serons certaines et j'espère aussi certains à vous le rappeler à chaque fois. Dès l'instant que nous apprenons des manifestations généralement a posteriori dans la presse ou tout à fait par hasard dans l'A.J.J. qu'on a reçu le jour même, eh bien si nous arrivons à cela, ça sera une belle avancée sur ce nouveau mandat. Mais je pense que, fort d'expérience du premier mandat, vous nous permettrez de participer à toutes les manifestations.

Je vous en remercie par avance.

M. Le Maire : Merci Mme MELIN pour votre intervention. Beaucoup de manifestations sont organisées par des associations et vous le savez, ce n'est pas nous qui invitons. Nous sommes au courant, comme vous l'êtes par les médias, la presse, certains sont dans l'A.J.J. mais souvent la presse qui est ici présente fait état de ces manifestations. Nous ne pouvons donc pas vous inviter en lieu et place d'autres associations Mme MELIN. On confond les deux. Et si M. AMY s'amuse à faire le calcul sur une année des manifestations qui sont organisées par le mouvement associatif et celles qui sont organisées très directement par la collectivité elle-même, je suis sûre que vous seriez surprise. Je ne sais pas mais, pour moi, c'est 80/20.

Mme MELIN : 20, ce serait déjà très bien.

M. Le Maire : C'est un pourcentage. C'est ce que je veux vous dire. Il faut aussi que vous preniez en considération ces éléments-là. Et les associations sont libres, bien évidemment, ce n'est pas la mairie qui invite pour une association.

M. ROUSSET, nous avons terminé là-dessus, vous n'avez rien à rajouter je pense. Tout a été dit.

On va donc soumettre aux voix cette délibération concernant le règlement intérieur.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° **02-131020** est adoptée à l'UNANIMITE.

03-131020 à 09-131020 - Sur les rapports de Monsieur Alain ROUSSET, Adjoint au Maire - Délégations et représentations du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal doit être représenté dans différents organismes extérieurs à la Commune au sein desquels elle détient des intérêts ou dans d'autres au sein desquels la loi a prévu une représentation de la Commune.

Lors du Conseil Municipal du 17 Juillet, ont été désignés les représentants au sein de certains établissements pour lesquels quelques adaptations s'avèrent aujourd'hui nécessaires.

Par cette délibération, il est proposé de procéder à des changements et de désigner les représentants de notre Conseil Municipal, pour certains selon le principe de la représentation proportionnelle au plus fort reste :

- à la Commission Consultative des Services Publics Locaux :

La loi nous impose de réunir une fois par an une Commission Consultative des Services Publics Locaux pour examiner les rapports d'activités des délégations de service public.

A la Ville d'Aubagne, il y avait jusqu'à ces derniers temps 3 délégations de service public : la délégation de la restauration, la délégation des parkings, la délégation des cimetières. Les choses ont un peu évolué depuis la création de la Métropole.

Il nous faut désigner 5 élus titulaires et 5 élus suppléants, de membres d'associations locales pour siéger au sein de cette commission.

La présente délibération a pour objet de voter pour ces 5 représentants d'associations au sein de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

La délibération n° **03-131020** est adoptée à l'UNANIMITE ; Non-participation au vote de M. PONS et Mme MELIN.

- au sein du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale du Service Extérieur des Pompes Funèbres
(2 représentants élus et 4 personnalités).

Le Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale du Service Extérieur des Pompes Funèbres est formé de six membres représentés pour 1/3 par des membres du Conseil Municipal et pour 2/3 par des personnalités Aubagnaises.

Comme suite à l'installation de cette nouvelle mandature, il convient par cette délibération d'approuver les candidatures proposées par le Conseil Municipal pour siéger au sein du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale du Service Extérieur des Pompes Funèbres.

Sont proposées les candidatures suivantes :

- Monsieur Vincent RUSCONI
- Monsieur Jean-Bernard LOUIS,

au titre de la Ville,

- Monsieur Bernard GUAY,
- Monsieur Stéphane GUETTA,
- Monsieur Kaddour HAFIDI,
- Père THONG,

au titre des personnalités. Ce sont quatre représentants des communautés religieuses aubagnaises.

La délibération n° **04-131020** est adoptée à l'UNANIMITE ; Non-participation au vote de Mme MEZERGUES-MAUTREF, MM. SALONE (2), CHERIET, Mmes GIOVANNANGELI, FARDOUX, M. LATZ, Mme BENASSAYA, MM. GRANDJEAN, PONS et Mme MELIN.

- au Conseil d'Administration de la Société Publique Locale « L'eau des Collines » (2 représentants titulaires et 1 représentant permanent)

Nous modifions la délibération du Conseil Municipal du 17 juillet 2020 puisqu'entre temps, après le Conseil Municipal du 17 Juillet, il y a un Conseil de Métropole où le Maire a été nommé comme à la fois représentant de la Commune, cela avait été le cas le 17 juillet, mais aussi représentant de la Métropole. Il convient donc de prendre une nouvelle délibération et cette dernière propose de désigner deux représentants pour siéger au Conseil d'Administration de la Société Publique Locale « L'Eau des Collines » et un représentant permanent à l'Assemblée Générale des Actionnaires.

Les deux représentants de la Ville d'Aubagne sont Messieurs Vincent RUSCONI et André LEVISSE, en qualité de titulaire.

Je vous propose également de désigner Monsieur André LEVISSE comme représentant permanent à l'Assemblée Générale des Actionnaires.

La délibération n° **05-131020** est adoptée à l'UNANIMITE ; Non-participation au vote de Mme MEZERGUES-MAUTREF, MM. SALONE (2), CHERIET, Mmes GIOVANNANGELI, FARDOUX, M. LATZ, Mme BENASSAYA, MM. GRANDJEAN, PONS et Mme MELIN.

- au Conseil d'Administration de la Société Locale d'Équipement et d'Aménagement de l'Aire Marseillaise (S.O.L.E.A.M.) (1 représentant).

Cette délibération a le même objet que la délibération précédente. C'est que le Conseil Municipal avait délibéré le 17 juillet 2020 afin de désigner le Premier Adjoint comme membre du Conseil d'Administration de la Société Publique Locale d'Équipement et d'Aménagement de l'Aire Marseillaise (S.O.L.E.A.M.).

Lors du Conseil de Métropole, le Premier Adjoint a été aussi désigné au titre de la Métropole. Nous vous proposons de revoter cette délibération et de désigner M. Gérard GAZAY, Maire d'Aubagne, comme représentant de la ville au Conseil d'Administration de la Société Publique Locale d'Équipement et d'Aménagement de l'Aire Marseillaise (S.O.L.E.A.M.).

La délibération n° **06-131020** est adoptée à l'UNANIMITE ; Non-participation au vote de Mme MEZERGUES-MAUTREF, MM. SALONE (2), CHERIET, Mmes GIOVANNANGELI, FARDOUX, M. LATZ, Mme BENASSAYA, MM. GRANDJEAN, PONS et Mme MELIN.

- au Conseil d'Administration de la Société Publique Locale du Pays d'Aubagne et de l'Etoile pour l'aménagement et la construction (S.P.L. FACONEO) (3 représentants titulaires et 1 représentant permanent) (Modification de la délibération du 17 juillet 2020).

Nous avons eu là-aussi deux problèmes à régler sur cette délibération. Le premier qui était le même que celui de la délibération précédente, c'est-à-dire que le Premier Adjoint avait été désigné à la fois au titre de la Métropole et de la Ville d'Aubagne comme

représentant au sein de ce Conseil d'Administration. Et il nous faut aussi désigner des représentants de la Ville d'Aubagne.

Cette dernière propose ainsi de désigner trois représentants pour siéger au Conseil d'Administration de la Société Publique Locale du Pays d'Aubagne et de l'Etoile pour l'aménagement et la construction (S.P.L. FACONEO) et un représentant permanent à l'Assemblée Générale de la S.P.L. et aux Assemblée Générale et Conseil d'Administration de l'Office Foncier Solidaire.

Nous vous proposons de désigner pour la Ville d'Aubagne à la S.P.L. FACONEO MM. Gérard GAZAY, Laurent GUEDJ et André LEVISSE, titulaires, en qualité de mandataires, représentant la Commune au Conseil d'Administration de la société et de désigner M. André LEVISSE, en qualité de représentant permanent à l'Assemblée Générale de la S.P.L. et aux Assemblée Générale et Conseil d'Administration de l'Office Foncier Solidaire.

La délibération n° **07-131020** est adoptée à la MAJORITE des MEMBRES PRESENTS ; Vote contre de Mme MEZERGUES-MAUTREF, MM. SALONE (2), CHERIET, Mmes GIOVANNANGELI, FARDOUX et M. LATZ. Non-participation au vote de Mme BENASSAYA, MM. GRANDJEAN, PONS et Mme MELIN.

- au sein du C.L.L.A.J. « Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes » du Pays d'Aubagne et de l'Etoile (3 représentants).

Ce Comité s'adresse aux jeunes de 18 à 25 ans en parcours d'insertion professionnelle qui désirent accéder à un logement autonome correspondant à leurs besoins et ressources.

Les statuts du C.L.L.A.J. modifiés en 2018, permettent aux Communes du Pays d'Aubagne et de l'Etoile qui en ont fait la demande, de devenir membre de droit de cette association.

Il convient dès lors de délibérer pour désigner trois représentants de la commune au sein du C.L.L.A.J.

Nous vous proposons les noms de Valérie MORINIERE, Cécile BOURGUIGNON et Zarick KOURICHI.

La délibération n° **08-131020** est adoptée à la MAJORITE des MEMBRES PRESENTS ; Vote contre de Mme MEZERGUES-MAUTREF, MM. SALONE (2), CHERIET, Mmes GIOVANNANGELI, FARDOUX et M. LATZ. Non-participation au vote de Mme BENASSAYA, MM. GRANDJEAN, PONS et Mme MELIN.

- au sein du Conseil de Surveillance de l'Hôpital Edmond GARCIN (1 représentant).

Conformément à la réglementation en vigueur, la Commune se doit d'être représentée au sein du Conseil de Surveillance de l'Hôpital Edmond GARCIN.

Comme suite à l'installation de cette nouvelle mandature, il convient par cette délibération d'approuver la candidature proposée par le Conseil Municipal pour siéger au sein du Conseil de Surveillance de l'Hôpital Edmond GARCIN. La candidature proposée est celle de Magali ROUX pour représenter la Ville d'Aubagne au sein du Conseil.

M. Le Maire : Y a-t-il des interventions ? M. CHERIET !

M. CHERIET : M. Le Maire, à travers cette délibération, vous nous proposez Mme ROUX, Conseillère Municipale, pour siéger au Conseil de Surveillance de l'Hôpital d'Aubagne. Nous n'avons rien contre la personne bien entendu, mais dans la conjoncture actuelle, nous nous posons la question : pourquoi le Maire de la plus grande ville du Territoire ne siège pas à ce Conseil ? L'Hôpital d'Aubagne vous désintéresse-t-il au point de ne pas y siéger ? A moins que vous vous présentiez via le Territoire, ce qui vous permettrait d'obtenir deux voix à l'élection de la présidence de ce Conseil. Cela nous amène à nous questionner sur la représentativité territoriale car l'Hôpital d'Aubagne ne concerne pas que les Aubagnais mais bien les habitants du Territoire. La représentation d'un élu du Territoire nous semble donc justifiée.

Nous apprenons par la presse locale, pour la citer, la Provence du 23 Septembre 2020 et la Marseillaise du 30 Septembre 2020, la décision de l'A.R.S. de remplacer le Centre Hospitalier Edmond Garcin par un établissement neuf d'une surface de 30.000 m² en un lieu non précisé pour l'instant. Un budget de 80 à 100 millions d'euros serait mis à disposition pour ce projet. Quelle est la surface actuelle de l'Hôpital ? L'achèvement des travaux serait prévu pour 2024/2025. Cette annonce imprécise est une bonne nouvelle pour les personnels et les usagers de l'Hôpital qui se battent depuis des années pour le développement de ses services indispensables, service public indispensable sur notre territoire.

Cependant, vu le contexte actuel, avec un Ségur de la Santé qui n'a pas été à la hauteur des attentes et échaudé par l'épisode récent de tentatives de transfert de la réanimation au privé, nous ne pouvons qu'exprimer nos inquiétudes quant à ce projet. On nous annonce un hôpital recentré sur un pôle gériatrique et un pôle femme/mère/enfant. Qu'en sera-t-il des autres spécialités ? Va-t-on continuer à casser l'offre de soins en cardiologie et pneumologie ? Va-t-on développer la réanimation ? A-t-on tiré les leçons de la pandémie toujours en cours actuellement ? Cette situation tendue mérite une augmentation immédiate des effectifs et des moyens. Va-t-on enfin recruter du personnel, les rémunérer à leur juste valeur, augmenter le nombre d'infirmiers et d'infirmières, d'aides-soignants et soignantes ? On nous annonce à l'entrée des médecins libéraux dans l'Hôpital comme à La Ciotat. Il y a donc un vrai risque que ce projet se traduise par un partenariat privé/public au détriment du secteur public. Les comités professionnels territoriaux de santé ont été créés pour pallier la pénurie de professionnels de santé. Le nombre de généralistes est en baisse constante, ce qui explique en partie l'engorgement des services d'urgence. Plutôt que d'augmenter le nombre de médecins formés, on va ouvrir des consultations au privé au côté des urgences. Mais avec quel médecin puisqu'il en manque ? La vigilance des personnels et des usagers reste de rigueur.

Enfin, je terminerai mon propos par cela. Le futur Hôpital d'Aubagne étant sur le territoire des Aubagnais et ne sachant toujours pas l'endroit d'implantation, ne serait-il pas judicieux d'associer les habitants à ce projet ?

Merci.

M. Le Maire : M. GRANDJEAN !

M. GRANDJEAN : Oui avec une intervention qui va être un peu dans les mêmes sonorités. Nous nous sommes étonnés, que le Maire d'Aubagne ne soit pas le représentant de la ville au Conseil de Surveillance de l'Hôpital Edmond Garcin. En effet, d'une part, c'est l'usage et,

.../...

d'autre part, les enjeux sont grands pour notre ville puisqu'il nous est annoncé la reconstruction de l'Hôpital Edmond Garcin dans les 5 années à venir.

Que faut-il comprendre ? Deux hypothèses :

La première : le Maire d'Aubagne considère que siéger au Conseil de Surveillance n'a que peu d'intérêt pour la ville et donc il délègue cela, non à son adjointe à la santé mais à une Conseillère Municipale déléguée. Si tel est le cas, c'est grave mais peu étonnant quand on se souvient qu'Aubagne a refusé de rejoindre le collectif de défense de l'hôpital public contrairement à 10 autres villes et villages du Territoire.

Deuxième hypothèse : la volonté de la ville est de préempter tous les postes d'élus du Territoire au Conseil de Surveillance en faisant élire son Maire par le biais de la Métropole. Dans ce cas, la quasi-totalité des communes du Pays d'Aubagne et de l'Etoile qui se sont engagées en faveur d'un hôpital public fort et indépendant ne seront plus représentées au Conseil de Surveillance, ce qui pose, vous en conviendrez, un réel problème démocratique !

Nous vous demandons, M. Le Maire, d'éclairer nos interrogations sur cette nomination et nous vous en remercions par avance.

Pour ce qui est du vote, comme pour les autres désignations ne permettant pas la présence de l'opposition, nous ne participerons pas au vote.

M. Le Maire : Pour répondre, je vais juste faire une réponse un peu globale sur les deux interventions, en tout cas, sur les premiers propos similaires.

On est dans la politique politicienne en expliquant que le maire d'Aubagne ne s'intéresse plus à l'hôpital. Vous m'avez dit l'inverse pendant le premier mandat : M. Le Maire, vous nous parlez trop de l'Hôpital, laissez les médecins parler, laissez faire en sorte que ce soit les professionnels qui parlent. Maintenant, vous me reprochez de ne plus être là. Je ne suis plus là parce qu'effectivement j'ai été désigné par la Métropole et qu'à ce titre-là, il y a effectivement au sein du Conseil Municipal d'Aubagne un représentant qui doit siéger au Conseil de Surveillance. Et je pense que c'est tout à fait en légitimité que c'est Mme Magali ROUX qui doit le faire puisqu'elle a en charge le domaine de la santé.

Si vous avez des doutes sur la volonté du maire d'Aubagne, aujourd'hui, ici, je peux vous le dire, n'en ayez aucun. Et je vous le dis ici très clairement en avant-première, je me présenterai en tant que Président du Conseil de Surveillance. Donc, je pense qu'à ce titre là, vous êtes complètement rassurés au moins dans les premiers propos de vos interventions respectives Messieurs.

Quant à la deuxième partie de votre intervention, je fais surtout référence à M. CHERIET, vous faites le constat que nous faisons tous sur la politique nationale envers la santé. Vous faites le même constat. On pourrait faire le même que vous. Vous me dites qu'il faut augmenter le personnel. J'y suis favorable. Il faut aussi que la réanimation soit là, bien sûr vous n'avez pas oublié que c'est grâce à l'intervention que j'ai pu faire au niveau de la direction générale de l'A.R.S. qu'effectivement la réanimation qui devait fermer en 2019 a été prolongée au moins jusqu'en 2025. Aujourd'hui, je ne vois pas qui dans l'organisation sanitaire de notre pays, en passant par le Directeur Général de l'A.R.S., en allant jusqu'au Ministre de la Santé, on pourrait dire : finalement on a bien réfléchi, après ce Covid, vous savez ce qu'on va faire, on va fermer des lits de réanimation. Je suis donc comme vous. J'attends des preuves

.../...

comme Saint-Thomas. Mais en tout cas, je crois qu'on aura aussi des preuves. Je ne vois pas aujourd'hui quel gouvernement, quelle action politique, quelle instance sanitaire irait dire : nous allons fermer des lits de réanimation. Permettez-moi de le dire, je n'ai pas les chevilles qui enflent, mais grâce à l'action que nous avons menée, nous avons pu reconduire la réanimation d'Aubagne de 2019 à 2025. Malheureusement le Covid est là mais ça permet aussi d'asseoir la réanimation sur Aubagne.

Quant aux éléments que vous avez exprimés : un pôle gériatrique, un pôle enfant, moi je n'ai pas ces éléments là en ma possession. Peut-être avez-vous des sources d'information que je n'ai pas. Le sujet ne s'est pas présenté du tout comme ça.

Le sujet, je vais le dire ici, parce que c'est effectivement le lieu où on peut exprimer, où on peut débattre, le sujet s'est exprimé de la façon suivante. Le précédent directeur de l'Hôpital qui a donc précédé Mme LUQUET, la directrice actuelle de l'Hôpital, avait soumis, à la demande bien évidemment à la fois des médecins et du personnel de l'Hôpital l'idée qu'il fallait réorganiser l'Hôpital d'Aubagne. Et ça paraît évident qu'un hôpital qui a plusieurs décennies derrière lui n'est peut-être pas aujourd'hui, d'un point de vue infrastructure, adapté aux soins que doit présenter un hôpital moderne. Une réflexion avait donc été engagée et cette réflexion a abouti effectivement à une somme de réhabilitations qui pesaient 60 millions d'euros. Une nouvelle directrice, Mme LUQUET, arrive. Elle arrive avec son œil neuf. Et au niveau de l'hôpital, elle estime à juste titre qu'un hôpital coûte entre 80 et 100 millions d'euros, peut-être qu'il serait judicieux dans l'étude de la réanimation d'y mettre un autre volet qui est celui de regarder si la réhabilitation peut se faire d'un côté, eh bien un nouvel hôpital peut se faire de l'autre côté. Dans sa feuille de route, elle a demandé l'autorisation au Directeur Général de l'A.R.S. Provence Alpes Côte d'Azur de pouvoir l'engager. Il se trouve que j'ai des relations avec le Directeur Général de l'A.R.S. et j'en ai discuté avec lui et je lui ai dit : oui M. Le Directeur Général de l'A.R.S., c'est une bonne idée que de mettre effectivement cette option d'hôpital neuf sur Aubagne. C'est ça, voilà comment cela s'est passé. Il n'y a pas d'autres fantasmes à avoir. C'est celui-là. Quant aux dates que vous avancez, 2024-2025, je ne sais pas d'où vous les prenez, moi en tous cas, je n'ai eu aucun élément de ce côté-là, je ne sais pas qui vous donne ces informations. Vous semblez en avoir beaucoup. Comme on dit sur le plan médiatique, vérifiez vos sources, moi je ne les ai pas. Si vous avez des sources, il faut me les citer ou en tout cas les citer à la population aubagnaise. Moi je ne les ai pas. On est bien dans un schéma d'étude sur un hôpital qui peut être soit réaménagé, réhabilité, soit sur un nouvel hôpital. Voilà où nous en sommes aujourd'hui. Mais les choses étant ce qu'elles sont, et en tant que Président du Conseil de Surveillance de l'Hôpital, j'espère en savoir plus dans quelques temps et bien sûr, je tiendrai cet hémicycle au courant des décisions qui auront été prises sur ce sujet. Je crois qu'il ne faut pas faire de politique politicienne si vous me le permettez Messieurs, les deux intervenants, sur ce sujet. Quand il y a un bon projet pour Aubagne, il faut s'en féliciter, nous, tous, ici présents, il n'y a pas de droite, il n'y a pas de gauche, il n'y a pas de centre, on est tous ensemble. On travaille tous pour les Aubagnaises et les Aubagnais. De grâce, ne faisons pas de procès là où il n'y a pas de procès à faire. De grâce, étudions, regardons ce qui est étudié par à la fois les services de l'Hôpital d'Aubagne et par l'Agence Régionale de Santé. Et faisons en sorte que, unis, loin des polémiques, loin des pratiques politiciennes, faisons en sorte qu'on puisse affirmer d'une seule et même voix que nous sommes tous favorables pour un nouvel hôpital. Bien évidemment, le contenu de l'hôpital est important. Vous avez souligné : est-ce que c'est un pôle gériatrique ? C'est un pôle mère/enfant ? On n'en sait rien aujourd'hui. Je ne crois pas que cela a été étudié, en tout cas, à ma connaissance.

Je vous le dis très amicalement, bien évidemment, soyons unis sur ces sujets. Arrêtons, sur des sujets aussi importants qui ne dépendent pas de la politique aubagnaise, mais qui dépendent d'une politique à la fois régionale et qui dépendent d'une politique nationale, ayons tous à l'esprit que, si nous sommes unis, droite, centre, gauche, opposition, majorité, faisons en sorte d'avoir d'une même voix l'approbation pour aller plus loin que la réhabilitation pour aller vers un nouvel hôpital et que nous le fassions tous ensemble. Quand nous sommes unis, croyez-moi, c'est beaucoup plus facile d'engager des projets que quand nous sommes désunis.

Les interventions sont pour les explications de vote après le maire.

M. GRANDJEAN : Ce n'est pas ce qui est écrit dans le règlement que l'on vient de voter.

M. Le Maire : Alors prenez la parole M. GRANDJEAN ! Vous avez la parole.

M. GRANDJEAN : Merci, en fait c'est parce qu'on a réaménagé le règlement justement pour permettre qu'il y ait des phases de débat sans faire trop long.

Juste vous dire que vous nous targuez de politique politicienne, à mon sens, c'est quand même très très erroné. Quand vous dites : soyons unis sur ces sujets là parce qu'ils portent l'intérêt général, oui. Et d'ailleurs la réanimation, ce n'est pas vous tout seul dans votre coin en discutant avec le directeur de l'A.R.S. qui l'avait sauvé, c'est aussi la mobilisation. Et la parole que vous avez eue avec le directeur de l'A.R.S. avait d'autant plus d'impact que la mobilisation de la population était une réalité de la population, des médecins et des maires des communes du Territoire, du moins de 10 sur 12 d'entre eux. Et je remarque que vous n'avez pas répondu du coup, puisqu'on est dans la deuxième hypothèse, sur le fait que ces 10 communes sur 12 du Pays d'Aubagne et de l'Etoile ne seront pas représentées au Conseil de Surveillance et moi je considère que, compte tenu du fait qu'ils ont pris des positions différentes sur l'Hôpital, c'est dommage dans l'idée d'union dont vous parliez.

M. Le Maire : J'interviens en tant que Maire pour la Commune d'Aubagne mais, quand j'interviens en tant que Conseiller Métropolitain ou Conseiller Départemental, je n'interviens pas avec ma casquette de maire. J'interviens avec ma casquette de Conseiller Métropolitain ou Conseiller Départemental.

Voilà pourquoi je peux aujourd'hui affirmer très clairement que les intérêts de tous les villages et communes de notre Territoire seront représentés au Conseil de Surveillance de l'Hôpital. Il n'y avait pas jusque-là, aucun maire n'était représenté non plus. Il y avait Mme BARTHELEMY qui représentait le Conseil Départemental si ma mémoire est bonne, mais il n'y avait pas ni M. LAN puisque c'est le président de ce collectif, M. LAN n'y était pas. Il n'y a pas de nouveauté au niveau de l'Hôpital sur la représentativité. Il y avait M. GAZAY, Maire d'Aubagne, M. GREGOIRE qui était Conseiller Territorial et Mme BARTHELEMY qui représentait Conseillère Départementale. Voilà, quelle était la constitution du précédent Conseil d'Administration ; on est dans la même configuration. Mme BARTHELEMY est toujours Conseillère Départementale, elle est toujours au Conseil d'Administration. Pour la Ville d'Aubagne, Mme Magali ROUX représente la Ville d'Aubagne. Et je suis donc le représentant métropolitain de l'ensemble des communes de notre Territoire.

Ceci étant, je vais clore le débat et vous propose de passer au vote.

Qui ne prend pas part au vote ? Qui vote contre ?

.../...

La délibération n° **09-131020** est adoptée à la MAJORITE des MEMBRES PRESENTS ;
Vote contre de Mme MEZERGUES-MAUTREF, MM. SALONE (2), CHERIET,
Mmes GIOVANNANGELI, FARDOUX et M. LATZ. Non-participation au vote de Mme BENASSAYA,
MM. GRANDJEAN, PONS et Mme MELIN.

Je félicite Mme ROUX de cette nouvelle nomination au Conseil de Surveillance de l'Hôpital Edmond Garcin.

COMMISSION « AMENAGEMENT DU TERRITOIRE »

10-131020 - Sur le rapport de Monsieur Yoann LEANDRE, Adjoint au Maire - Modification P.L.U. n° 6 d'ordre général.

Merci Monsieur Le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs,

Le Plan Local d'Urbanisme approuvé en novembre 2016 doit être adapté au rythme de la mise en œuvre des divers projets ou pour des raisons purement techniques. Il a déjà été modifié à trois reprises et doit faire aujourd'hui l'objet d'une nouvelle procédure d'adaptation. La modification envisagée est avant tout une modification technique puisqu'il s'agit de compléter et préciser les dispositions règlementaires et d'adapter les documents graphiques.

La Métropole étant devenue compétente depuis le 1^{er} Janvier 2018 en matière d'élaboration et de modification des documents d'urbanisme et de documents en tenant lieu sur l'ensemble de son territoire, il lui appartient, à la demande formelle des communes, d'engager les procédures administratives correspondantes.

Cette délibération vise donc à solliciter la Métropole, via le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, pour l'engagement d'une procédure de modification n° 6 d'ordre général du P.L.U.

Le dossier technique sera établi en concertation avec les équipes de la Métropole et fera l'objet d'une enquête publique où chacun pourra venir s'exprimer.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale le 2 Octobre dernier.

M. Le Maire : Y a-t-il des interventions ? M. GRANDJEAN !

M. GRANDJEAN : Lors de la commission qui s'est tenue, M. BONINO et avant M. LEANDRE nous avez rassurés sur le fait que les zones agricoles ne pouvaient pas être impactées par cette modification du P.L.U. mais je profite de cette délibération d'ordre général sur le P.L.U. pour évoquer un autre risque qui pèse de plus en plus sur nos terrains agricoles : leur utilisation à des fins de stockage de gravats et autres matériaux, voire de concassage. Nous avons été alertés sur deux endroits : Route de Saint-Pierre et Route de Gémenos. Sur ces terrains, les activités ne relèvent pas de l'agricole, pire, elles vont dénaturer les sols de façon durable. Le risque est également indirect puisque les prix auxquels ces terrains sont loués dépassent très largement les loyers des terres agricoles, ce qui entraîne une spéculation et freine, encore un peu plus, l'installation possible de jeunes agriculteurs.

Nous profitons donc de cette occasion pour vous demander, Monsieur Le Maire, la plus grande vigilance afin de préserver notre potentiel agricole mais, également, le cadre de vie des riverains de ces terrains détournés de leur affectation.

M. Le Maire : M. LATZ !

M. LATZ : Merci. Cette délibération nous a été présentée en commission. C'est très technique. On comprend le mécanisme administratif. Néanmoins, on a du mal à comprendre qu'il n'y ait pas d'exemples concrets. On nous a parlé de libération de servitude, de libérer les emprises des piscines pour améliorer la possibilité de faire des constructions. C'est donc qu'il y a des projets derrière tout cela. Et nous n'avons pas la liste ou l'exemple. J'imagine que ça viendra ensuite à travers les enquêtes publiques qui ont été précisées par M. LEANDRE mais je voulais noter ici qu'on a du mal à signer un blanc-seing sans avoir des exemples concrets de l'urgence de cette délibération.

Et puisqu'on parle d'urbanisme, je profite non pas de cette délibération, mais de l'absence d'une autre délibération qui nous choque un peu. Je voudrais reparler deux minutes de cette piste cyclable parce que, sans vous faire l'alpha et l'oméga de l'écologie, on a un gros problème aujourd'hui. C'est un danger public. Je mets quiconque au défi de l'emprunter avec des enfants. Et je pense que ce serait bien que la majorité se penche, avec les services publics, sur l'amélioration de cette piste cyclable. C'est à mon avis prioritaire et c'est un sujet qui n'a pas été proposé sur ce Conseil Municipal et on le regrette amèrement. Vous nous avez parlé d'un centre-ville apaisé, ça serait votre ligne directrice, on l'entend. Là, on ne peut pas considérer que les piétons et les vélos sont apaisés dans cette situation-là.

M. Le Maire : Merci. M ROUSSET, vous souhaitez intervenir je pense sur la piste cyclable et je redonnerai ensuite la parole à M. LEANDRE tout de suite après.

M. ROUSSET : Oui M. Le Maire, sur les pistes cyclables, c'est une expérimentation avec tout ce que cela comporte comme difficulté. Une expérimentation dont la durée de vie est de 6 mois. Il est prévu en décembre de faire un examen de la situation, d'entendre ce qui a pu être dit parce qu'on reçoit de façon régulière des demandes d'amélioration de cette piste qui concerne à la fois la sécurité de cette piste, sa signalétique, et aussi l'entretien de cette piste, avec les associations qui ont participé au tracé. Il faut bien dire que c'est un tracé qui a reçu un consensus de la part d'associations représentatives qui sont sur Aubagne, c'est-à-dire Ramdan, Action Vélo et Mobilidées. Avec ces associations, on va refaire un bilan au bout de 6 mois et on en tirera tous les enseignements. Et s'il faut effectivement revoir le tracé, mettre en place des procédures régulières de nettoyage, essayer de mieux expliquer la relation entre le cycliste, l'automobiliste, vous citez le piéton, mais il y a aussi le problème de l'automobiliste qui ne sait pas si sur cette piste il peut y rouler dessus ou pas. Tout cela est une première expérience, elle a été faite en deux mois, ce qui est très rapide dans ce genre de processus et on en tirera les enseignements à la fin de l'année de façon à partir sur 2021 et les années suivantes en étant mieux armés pour construire demain d'autres pistes cyclables. Parce que, comme vous l'avez vu dans notre projet de ville, on ne va pas s'arrêter aux 4,5 kilomètres qui amènent de la gare à la Zone des Paluds.

M. Le Maire : M. LEANDRE, vous voulez peut-être répondre sur les parties qui n'ont pas été évoquées par M. ROUSSET !

M. LEANDRE : Oui tout à fait. Je vous remercie M. Le Maire.

Effectivement, en terme d'exemples, adaptation du règlement, on peut parler de l'introduction d'une notion de voie privée dans l'intitulé de l'article 6 qui est implantation des constructions par rapport aux voies. Egalement de préciser dans l'article 7 l'implantation des constructions par rapport aux limites séparatives dans les zones UD. Ce sont deux exemples. Egalement pour tout ce qui est graphique, ça va être un ajustement de certaines limites de zonages. Cette liste est illustrative dans la nature des modifications envisagées et nous vous rejoignons tout à fait sur le fait qu'aucune limite de zones agricoles et naturelles ne soit modifiée à l'occasion de cette procédure. J'espère que cela viendra vous rassurer sur le point que vous aviez évoqué. Egalement bien sûr les services de l'Etat seront sollicités et le dossier technique fera l'objet d'une enquête publique où chacun pourra venir s'exprimer et les dates de l'enquête ainsi que les permanences du Commissaire Enquêteur seront annoncées.

M. Le Maire : Merci M. LEANDRE !

Pour peut-être répondre à M. GRANDJEAN, bien sûr, comme vous, nous sommes très vigilants sur ces espaces agricoles transformés en lieu de concassage et de broyage qui, outre l'aspect très nuisible pour les riverains que nous avons rencontré ensemble et pour lequel l'Adjoint à la Sécurité, M. RUSCONI, est intervenu à plusieurs reprises et même très tard la nuit puisque nous avons été alertés par les riverains alors que nous avons déclenché auprès de la Préfecture une inspection qui a été faite par la DREAL et après que cette inspection de la DREAL ait adressé à l'exploitant les réserves, pour ne pas les interdictions qui étaient les siennes, d'avoir une telle activité sur leur terrain, ils ont continué à le faire. Les riverains nous ont appelés, M. RUSCONI s'est déplacé en personne pour faire bloquer un certain nombre de camions qui rentraient la nuit. Et ça ils ont pu ne pas le faire. J'ai interpellé à nouveau la Secrétaire Générale de la Préfecture sur ces sujets. Vous voyez qu'on prend cela très au sérieux et il y a des procédures qui sont en cours à l'encontre de ces contrevenants.

C'est un sujet très compliqué sur lequel, là aussi, je pense qu'il n'y a pas lieu de la politique politicienne puisque vous m'avez présenté des riverains que je connaissais par ailleurs et qu'ensemble nous lui avons répondu que nous étions effectivement à leur écoute, c'est ce que nous avons fait ; encore une fois M. RUSCONI avec l'humilité qui le caractérise ne va pas vous raconter toutes les fois où il va sur le terrain à la demande des Aubagnaises et des Aubagnais, mais il le fait, je le sais, très très régulièrement. Et dans le cas présent que vous citez, sachez que, premièrement, cela a été fait, deuxièmement la Préfecture est alertée et troisièmement il y a des procédures qui sont en cours.

Les explications étant données, je pense qu'on a répondu aussi aux interrogations de M. LATZ. Je vous propose de mettre aux voix cette délibération.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° **10-131020** est adoptée à la MAJORITE des MEMBRES PRESENTS ;
Vote contre de Mme MEZERGUES-MAUTREF, MM. SALONE (2), CHERIET,
Mmes GIOVANNANGELI, FARDOUX et M. LATZ. Abstentions de M. PONS et Mme MELIN.

11-131020 - Sur le rapport de Monsieur Yoann LEANDRE, Adjoint au Maire -
Modification P.L.U. n° 7 - Aménagement de la zone AUH
« Pin Vert/Solans ».

Le P.L.U. qui a été approuvé le 22 novembre 2016 dispose de plusieurs zones à urbaniser réservées pour la mise en œuvre des orientations du projet d'aménagement et de développement de la commune.

Ainsi, le P.L.U. est articulé autour de trois axes majeurs : le centre-ville qui est le pivot du développement où une première tranche de travaux de requalification urbaine vient de se terminer. Egalement une amplification du souffle économique avec notamment l'instruction des premiers permis de construire de la zone de Camp de Sarlier venant conforter le succès de l'opération de l'Alta Rocca. Enfin, un développement urbain maîtrisé affirmant la volonté de proposer une offre variée de logements répondant ainsi à la préoccupation du parcours résidentiel des Aubagnaises et des Aubagnais.

Les études préalables menées dans le secteur délimité par le Chemin du Grand du Pin Vert, des Chemins des Solans et de Longuelance et de la partie nord de l'Avenue Roger Salengro, ont permis d'identifier les conditions de l'aménagement de la zone à urbaniser (A.U.H.) dite « du Pin Vert ».

Sur la base de l'orientation d'aménagement et de programmation inscrite au P.L.U., il conviendra de créer une voirie de liaison entre le Chemin du Grand Pin Vert et l'extrémité des Chemins des Solans et de Longuelance. Cela sera l'occasion de réaménager et de sécuriser, avec le Conseil Départemental, l'intersection de la RD96 et du débouché du Chemin de Longuelance. Quand on sort de l'autoroute qu'on prend sur la gauche qu'on remonte sur Aubagne, je pense que vous situez !

Les études préalables conduites avec le concours de l'AGAM, l'AGAM étant l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Marseillaise, ont également permis d'identifier les éléments paysagers que sont des masses boisées, des bandes végétales, des arbres remarquables, ainsi que les perspectives sur le grand paysage : le Garlaban et la Sainte-Baume qui guideront le projet à venir.

La mise en œuvre de ce projet nécessite une modification du P.L.U. qui a déjà été approuvée.

La Métropole étant devenue depuis 2018 compétente en matière d'élaboration et de modification des documents d'urbanisme et des documents tenant lieu, il lui appartient à la demande formelle des communes d'engager les procédures administratives correspondantes.

Cette délibération vise donc à solliciter via le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile la Métropole pour l'engagement d'une procédure de modification n° 7 du Plan Local d'Urbanisme pour permettre l'aménagement de la zone A.U.H. dite du Pin Vert.

Là encore, le dossier technique sera établi en concertation avec les équipes de la Métropole et fera l'objet d'une enquête publique où chacun pourra venir s'exprimer.

Ce projet de délibération a également fait l'objet d'un examen en Commission Municipale le 2 Octobre dernier.

M. Le Maire : Merci M. LEANDRE. Y a-t-il des interventions ? M. GRANDJEAN !

M. GRANDJEAN : Merci. De prime abord, il nous est apparu positif d'évacuer un flux routier sans qu'il ne passe par l'intérieur nord de la ville. C'est l'objet de la voirie qui est imaginée.

Nous avons échangé à ce sujet avec des riverains.

Il apparaît des craintes quant à l'utilisation de cette nouvelle route dans le sens entrant vers la ville, c'est-à-dire le contraire de ce pourquoi elle est faite, et ces craintes sont fixées notamment sur l'embouteillage du matin. Du coup, le résultat serait le contraire de celui escompté.

Il apparaît également des souhaits, non pas que des craintes, des souhaits : notamment celui de profiter du réaménagement de cette zone pour faciliter les liaisons piétonnes et cyclistes en lien avec la voie de Valdonne, pour créer, j'en ai parlé en commission, un parking relai et de co-voiturage dont le revêtement serait perméable, parce qu'on est dans une zone où le risque est important au niveau des écoulements d'eau, utile aussi de coordonner ce futur parking s'il existe évidemment avec des navettes très régulières en direction du pôle d'échange, on peut penser là que ce serait des outils pour limiter de façon assez intéressantes le nombre de véhicules qui pénètrent notre ville.

L'expression immédiate de ces craintes mais également de ces souhaits montrent à quel point la population souhaite être associée à ce type de projet. J'espère vivement que ce sera le cas. J'espère vivement que ce sera le cas au-delà de la simple consultation de l'enquête publique dont on sait très bien qu'elle est peu fréquentée par les citoyens parce que, dans une forme qui n'est pas aussi facile que la prise de parole dans des réunions ou dans des ateliers de création d'un projet comme celui-ci.

Je formule donc, ici, la demande à Mme GABRIEL, Adjointe de ce quartier et à M. LEANDRE, Adjoint à l'Urbanisme, qu'un atelier ouvert aux citoyens soit mis en place sur ce sujet d'aménagement.

De l'acceptation de cette demande dépendra notre vote.

M. Le Maire : M. LATZ !

M. LATZ : Merci. C'est un projet très structurant et un changement de zone, ce n'est pas à prendre à la légère. On est très inquiet sur la partie bassin versant et malheureusement les événements historiques récents nous montrent qu'il faut être doublement prudent et que les plus belles enquêtes publiques ne prévoient pas des changements majeurs de l'environnement.

On est donc très inquiet sur cette partie-là et on souhaitait le remonter, on la remontait en commission et on voulait le remonter ici ce soir. On trouve dommage, au niveau de la démocratie, puisque les enquêtes publiques sont bien, mais on voit le taux de participation, que nous n'ayons pas profité des élections qui ont eu lieu il y a trois mois pour mettre ce dossier sur la table et pour en recueillir l'avis de la population. Cela aurait été un bon moment démocratique aussi de présenter aussi un projet structurant pour la ville, en entrée de ville, et de le mettre directement au vote de la population lors de l'élection de juin 2020.

M. Le Maire : Merci. Mme MELIN !

Mme MELIN : Merci M. Le Maire.

Sur ce sujet, nous avons longuement discuté en commission. C'est dit et redit. On a pu échanger, il n'en reste pas moins vrai qu'in fine ce sera un projet qui sera extrêmement lourd, extrêmement large parce qu'il ne s'agit pas non seulement du barreau qui ira du Chemin du Grand Pin Vert jusqu'à l'arrivée de Longuelance. Il a aussi été évoqué un parking relais, ce dont je me suis félicitée puisque c'était très exactement le projet que j'avais porté non seulement en 2020 mais aussi en 2014 et que, dès lors, évidemment, le fait qu'il y ait un parking relais à cet endroit-là pourrait changer tout à fait la physionomie du flux de voitures. Il n'est obligé que les voitures passent à cet endroit, elles peuvent s'y arrêter, surtout si on arrive à faire une jonction intelligente avec la voie de Valdonne, et tout particulièrement un petit barreau. L'idée que nous avons développée, c'était un petit barreau ferré qui partait du parking relais, donc sous le rond-point de Longuelance, du Pont de Longuelance, et qui irait avec des petits modules automatisés jusqu'à la gare. Ce qui permettait donc différentes possibilités qui ne gênent pas par ailleurs les habitants des lotissements, particulièrement de tous ceux qui sont à l'arrière de cette zone. Et l'emprise foncière ne serait pas très importante.

En revanche, il ne faudrait pas que ce soit l'occasion d'un train qui en cache un autre. A savoir que, par cet aménagement, nous ayons un piémont de Garlaban qui soit encore plus urbanisé qu'il ne l'est maintenant. Que ce soit du côté de l'Aumône ou que ce soit du côté des Solans, l'urbanisation atteint son maximum. D'abord, parce qu'il y a toutes les infrastructures, je ne suis pas du tout sûr que l'élimination des eaux usées, que les adductions de toutes sortes puissent être à la hauteur du nombre de familles que nous accueillons et que, par ailleurs, il convient de préserver cette zone-là qui avait un caractère particulier. J'entends bien que nous rentrons dans une grande aire de politique foncière, de politique de construction, mais il faudra savoir où nous la faisons, elle doit se faire avec beaucoup de précaution et, en tout cas, je crois que le piémont de Garlaban, particulièrement Longuelance, a largement payé, je pense aux pieds du Chemin des Solans, avec le nombre de nouveaux foyers qui ont pu y trouver un appartement.

Donc, pour toutes ces raisons, alors que le projet sur le papier nous paraît très intéressant, nous nous abstenons sur ce sujet.

M. Le Maire : M. LEANDRE, vous voulez apporter quelques précisions peut-être !

M. LEANDRE : Oui volontiers. Effectivement je rejoins ce que vous avez exprimé comme inquiétudes et vous dire que cela va être l'occasion de réaménager l'ensemble, de prendre en compte bien sûr cette volonté au niveau de tout ce qui est transport, également effectivement parking et covoiturage. Ça va être un projet global qui va être mené au niveau des discussions tout au long des prochains mois et nous aurons véritablement le temps de recueillir toutes les informations pour prendre les bonnes décisions de façon collégiale.

M. Le Maire : Je pourrais rajouter deux, trois éléments si vous me le permettez. D'abord, l'inquiétude des uns et des autres, on parle souvent avec des mots prospectifs mais il y a aussi des actes. Je voudrais revenir sur ce sujet-là parce que je sais que c'est un sujet qui vous touche beaucoup. Je voudrais rappeler quand même à tout le monde qu'a été voté par l'Agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile le 26 février 2014, présidée par Mme GIOVANNANGELI, ici présente, c'est-à-dire tout juste 1 mois avant les élections municipales de 2014, un document très important dans le cadre des documents d'urbanisme

qui s'appelle un P.L.H., le Plan Local d'Urbanisme.

Je voudrais dire que, dans ce cadre-là, ce Plan Local d'Urbanisme, un mois avant les élections municipales de 2014, prévoyait la construction de 275 logements par an, soit sur un mandat sur 6 années 1.650 logements.

Nous avons les chiffres puisque le mandat 2014/2020 s'est terminé, nous avons effectivement engagé, nous au niveau de notre majorité 2014/2020, 692 logements.

Les soucis, les craintes que vous avez, c'est normal que vous les ayez. Et par les faits que je viens de dire, par les chiffres que je viens d'apporter, nous montrons que nous avons cette notion de tempérance sur l'urbanisme.

Je voudrais rappeler, puisque le quartier des Solans a été évoqué, que quand nous sommes arrivés, il y avait un projet de 250 logements Chemin des Solans, et que, après discussion et force de conviction auprès du promoteur, nous avons ramené ce projet de 250 logements à 125 logements. Je pourrais citer d'autres exemples sur la commune. Mais là, puisqu'on parle de ce quartier, c'est sur ce quartier donc que je veux effectivement m'exprimer. Oui, c'est normal d'avoir des craintes, tout le monde a des craintes, j'ai entendu celles de la liaison avec la voie de Valdonne par les trois représentants qui ont pris la parole et vous avez raison, il faut effectivement le prendre en considération. J'ai entendu des remarques, des remarques sur la notion sur des bassins versants sur l'écoulement des eaux, c'est aussi une bonne remarque. Je vous rappelle que nous venons de construire un parc qui s'appelle le Parc Alta Rocca qui a reçu un label particulier qui est donné au niveau national sur la capacité de gestion des eaux. Ça veut dire que ce sujet-là est en permanence à l'esprit, à la fois bien sûr, des élus mais également et surtout, je dirai, au niveau de notre administration et de toutes et tous ceux qui travaillent dans les services urbanisme. Ces sujets que vous évoquez, ces craintes, vous avez raison d'en avoir, vous êtes là pour cela, c'est le rôle de l'Opposition à tirer un certain nombre de regards sur des sujets aussi importants ; nous les avons aussi en considération comme vous.

Ce que je voulais vous dire en ces quelques mots, c'est oui effectivement mais vous comprenez qu'on apaise la Ville d'Aubagne, quand on parle d'apaiser le centre-ville, on l'a dit tout à l'heure, on le fait aussi. Quand on veut apaiser les quartiers, on le fait aussi.

Ceci étant, je ne suis pas celui qui va vous dire qu'il n'y aura aucune construction sur cet espace-là. Est-ce que vous savez combien il nous faut de logements pour avoir le même niveau d'habitants sur la Ville d'Aubagne ? Parce que vos enfants rencontrent d'autres enfants qui étaient dans vos habitations respectives, dans vos logements respectifs et qui veulent s'établir à deux. Eh bien, il faut à peu près 150 logements par an pour être à l'état. C'est-à-dire que si la ville crée 150 logements, 150 logements signifie que la population ne bouge pas. On n'augmente pas le nombre d'habitants. C'est ça que nous avons en tête, c'est ce que nous essayons de faire dans au moins la majorité des cas.

Je me retourne vers Mme MELIN puisque c'est elle qui a posé la question très directement, Mme MELIN, il y aura certainement sur ces zones-là après avoir concerté des habitations qui seront là-dessus. Mais ce qu'il faut regarder, c'est le nombre de logements que nous faisons sur tout un territoire et là vous avez bien compris que nous sommes loin de ce que nos prédécesseurs avaient engagé, chiffres à l'appui, je viens de vous le démontrer.

Voilà ce que je voulais vous dire, je ne sais pas si j'ai complètement rassuré.

.../...

M. GRANDJEAN, M. LEANDRE vous a dit effectivement qu'il y aurait des concertations qui auraient lieu, des échanges qui se feraient avec la population. Vous appelez ça « ateliers », nous nous appelons ça « rencontres avec la population » et « échanges avec la population ». Chacun a sa propre dialectique, mais je vous rassure de ce côté-là, oui effectivement la population sera bien concernée par le développement de ce projet dans ce lieu d'Aubagne.

Ceci étant, je vais mettre aux voix.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° **11-131020** est adoptée à l'UNANIMITE ; Abstentions de Mme MEZERGUES-MAUTREF, MM. SALONE (2), CHERIET, Mmes GIOVANNANGELI, FARDOUX, MM. LATZ, PONS et Mme MELIN.

12-131020 - Sur le rapport de Monsieur Yoann LEANDRE, Adjoint au Maire -
Approbation du mandat de gestion locative des biens immobiliers confiés
à la S.P.L. FACONEO.

Par délibération du 29 Juin 2017, la Commune d'Aubagne a confié à la S.P.L. qui est une société publique locale FACONEO un mandat de gestion du patrimoine local. Ce mandat arrive à échéance le 17 Octobre 2020.

Aussi, il est proposé de confier de nouveau pour une durée de 3 ans à la S.P.L. FACONEO un nouveau mandat qui porte sur la gestion locative du patrimoine communal. La gestion des marchés nécessaires à la gestion courante de l'entretien des immeubles continue d'être assurée par les services techniques de la Ville d'Aubagne.

Cette délibération propose d'approuver la signature du mandat de gestion locative des biens immobiliers confiés à la S.P.L. FACONEO.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **12-131020** est adoptée à l'UNANIMITE ; Abstentions de Mme MEZERGUES-MAUTREF, MM. SALONE (2), CHERIET, Mmes GIOVANNANGELI, FARDOUX, MM. LATZ, PONS et Mme MELIN.

13-131020 - Sur le rapport de Monsieur Yoann LEANDRE, Adjoint au Maire -
Approbation de la Convention de servitude ENEDIS DC25/029499 - Poste
Morochita Route d'Eoures les Lignièrès Parcelles AY 0444-0210-0212.

La Commune a été saisie par la Société ENEDIS d'une demande de constitution de servitude de passage de canalisation souterraine sur la propriété cadastrée Section AY n°s 0444, 0210 et 0212 appartenant au domaine public de la commune, lieu-dit Les Lignièrès, poste Morochita, à Aubagne. Ces travaux rentrent dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique.

La Société ENEDIS demande donc à la Commune, à titre de servitude réelle et perpétuelle, l'autorisation d'établir à demeure une canalisation souterraine ainsi que leurs accessoires sur une longueur de 55 mètres.

Cette délibération a pour objet d'approuver cette convention de servitude.

Elle a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **13-131020** est adoptée à l'UNANIMITE.

14-131020 - Sur le rapport de Monsieur Yoann LEANDRE, Adjoint au Maire -
Approbation de la Convention de servitude ENEDIS DC25/033244-C4,
lieu-dit : l'Abattoir, 215 Chemin Manouchian Parcelle AW 0366.

La Commune a été saisie par la Société ENEDIS d'une demande de constitution de servitude de passage de canalisation souterraine sur la propriété cadastrée Section AW n° 0366 appartenant au domaine public de la commune, lieu-dit l'Abattoir, située au 215 Avenue Manouchian à Aubagne. C'est à côté du lycée Gustave Eiffel. Ces travaux rentrent dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique.

La Société ENEDIS demande donc à la Commune, à titre de servitude réelle et perpétuelle, l'autorisation d'établir à demeure une canalisation souterraine ainsi que leurs accessoires sur une longueur de 15 mètres.

Cette délibération a pour objet d'approuver cette convention de servitude.

Elle a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **14-131020** est adoptée à l'UNANIMITE.

COMMISSION « FINANCES, BUDGET, ECONOMIE, EMPLOI »

15-131020 - Sur le rapport de Madame Danielle MENET, Adjointe au Maire -
Approbation de l'exonération de la Redevance d'Occupation du Domaine
Public/COVID-19.

Comme vous le savez, depuis le mois de mars, nous sommes dans une période de crise sanitaire et la commune s'est beaucoup mobilisée pour aider bien sûr les habitants, participer à tout ce qui pouvait être fait, aider aussi les entreprises bien sûr. Au niveau des habitants, ça s'est traduit par l'achat de masques qui ont été mis à disposition à titre gratuit bien sûr, aussi par beaucoup d'autres actions et au niveau des entreprises, notamment, nous avons abondé le Fond Covid Résistance d'un montant de 100.000 euros, ce que nous avons voté au dernier Conseil.

Là, les deux délibérations portent sur le domaine économique. C'est l'exonération de la Redevance d'Occupation du Domaine Public pour une aide financière qui s'adresse aux commerces, aux brocantes, aux forains du marché alimentaire, aux fourgons aménagés, aux marchés à la céramique et aux santons.

Cette exonération porte sur 6 mois, d'avril 2020 à septembre 2020, pour un montant de 153.381 euros.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

M. Le Maire : Y a-t-il des interventions ? M. LATZ !

M. LATZ : Merci. Je suis un peu surpris du montant parce qu'en Commission on n'a pas du tout parlé ni des montants, on avait une liste de 11.000 euros, je ne sais pas s'il y a une erreur dans ce que vous venez de communiquer ?

M. Le Maire : Mme MENET !

Mme MENET : En Commission, on avait les mêmes délibérations. Ce sont exactement les mêmes et il y avait les mêmes montants. Il s'agit de la délibération 15 qui porte sur l'exonération des redevances d'occupation du domaine public.

Je n'ai pas encore présenté la délibération 18.

Il y a deux délibérations qui portent sur l'exonération ; une sur l'exonération de la redevance d'occupation du domaine public et la deuxième concerne l'exonération des loyers des locaux commerciaux que je n'ai pas encore présentée.

M. Le Maire : Je pense que le trouble vient du fait que Mme MENET a présenté deux délibérations en même temps et je pense que les 100 et quelques euros dont vous parlez M. LATZ, c'est l'autre délibération.

M. LATZ : On est bien d'accord que, dans la délibération 15 qui concerne les forains, les brocantes, le montant n'est pas précisé ?

M. Le Maire : Mme MENET !

Mme MENET : Oui le montant est précisé. J'ai le détail.

M. Le Maire : M. LATZ !

M. LATZ : Excusez-moi mais à quel niveau dans la délibération ? Je ne vois pas de chiffres.

M. Le Maire : Mme MENET, à l'évidence, ce n'est pas écrit dans la délibération qu'ont les Conseillers Municipaux. Le montant que vous annoncez est de combien ?

Mme MENET : 153.381 euros. Cela n'a pas été reporté mais c'est ce que j'ai présenté au niveau de la Commission.

M. Le Maire : M. LATZ !

M. LATZ : Juste parce que ça faisait partie de mon intervention. On avait bien retenu 11.000 euros pour la délibération suivante, on avait retenu pendant la commission, mais il n'y a pas d'écrit, je ne sais pas s'il y a le procès-verbal de la commission, des sommes identiques pour la délibération n° 15. A priori, ce n'est pas du tout le cas puisqu'on est sur des montants beaucoup plus importants. Soit ! Nous, ça ne change pas grand-chose à notre vote. On pense que c'est très important de soutenir l'économie locale qui a une fonction locale d'activités et aussi sociale. On votera pour cette délibération. Néanmoins, au vu des montants, je pense que ça aurait été bien de nous transmettre, et ça n'a pas été le cas en Commission, la liste des bénéficiaires pour s'assurer que l'ensemble des personnes reçoivent la somme indiquée. On n'a pas cette liste là et on aurait aimé l'avoir.

M. Le Maire : On vous communiquera ces éléments.

Mme MENET : La liste des bénéficiaires peut-être pas mais par domaines, on peut savoir ceux que l'on a exonéré par terrasses, par marchés, par brocantes, ce que cela coûte à la Commune et les recettes que nous n'aurons pas. C'est ça l'exonération.

Je pourrais vous donner par domaines ce que l'exonération représente, c'est-à-dire les recettes que la commune n'encaissera pas. On a par domaines mais on n'a pas par bénéficiaires.

M. Le Maire : M. LATZ !

M. LATZ : Excusez-moi, il n'y avait aucune intention de vous couper la parole. Par domaines, c'est très bien, je pense que, par bénéficiaires, en terme de transparence de l'argent public, on ne comprend pas pourquoi c'est compliqué de le faire.

Dans la délibération suivante, vous nous présentez une annulation des loyers et on a la liste des bénéficiaires. On souhaiterait avoir la liste des bénéficiaires vu le montant exposé.

M. Le Maire : Je pense qu'il n'y a aucun problème. Mme MENET, vous me le confirmez ?

Mme MENET : Il n'y a pas de problème. Je ne l'ai pas là ce soir, mais on pourra trouver la liste des bénéficiaires bien sûr et vous la donner. Il n'y a pas de difficultés.

M. Le Maire : Mme MELIN !

Mme MELIN : Si je comprends bien, c'est presque 154.000 euros pour 6 mois n'est-ce pas ? Ça fait donc un tout petit peu plus de 300.000 euros par an. C'est ça.

Moi, j'ai une proposition à vous faire. La proposition, c'est que cette exonération soit définitive. Je vous remercie.

M. Le Maire : Mme MELIN, vous nous expliquerez plus tard, quand on parlera du budget en 2020, comment vous, politiquement, vous mettez en œuvre votre politique avec les éléments budgétaires.

Mme MELIN !

Mme MELIN : M. Le Maire, là très sérieusement, ce n'était pas du tout une boutade. C'était tout à fait sincère. 300.000 euros dans un budget comme le nôtre, c'est beaucoup mais en gérant peut-être un peu autrement, on peut peut-être les trouver et ça peut aider beaucoup. La preuve en est, c'est que si on prend cette disposition maintenant, c'est que c'est une aide utile et nécessaire, elle peut être aussi nécessaire pour la suite parce qu'on n'a pas fini avec l'épidémie du Covid et que, de toutes façons, nous en sommes déjà, à un exercice annuel complet qui est impacté pour énormément d'artisans, commerçants, sédentaires ou non, et que 2021 se présente de manière très aléatoire.

Mais, si vous ajoutez à cela, M. Le Maire, les taxes d'habitation pour ceux qui la paient encore et les taxes foncières de la Ville d'Aubagne qui sont particulièrement élevées, je pense qu'on pourrait peut-être soulager au moins nos commerçants qui, dans certaines rues, sont ceux qui tiennent encore des boutiques ouvertes alors que des pans entiers de nos rues sont maintenant désertées et où l'on a un nombre de magasins qui ont fermé tout à fait conséquents même bien avant le Covid et que, dès lors, faire un geste de 300.000 euros par

.../...

an pour ces gens-là qui tiennent ouverts, à bout de bras, certains pans de rues, je crois que ce serait bienvenu et là je suis infiniment sérieuse.

M. Le Maire : Très bien. Vous nous expliquerez tout cela quand on parlera du R.O.B. et de l'approche budgétaire.

Plus d'autres interventions ?

Je mets donc aux voix cette délibération.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° **15-131020** est adoptée à l'UNANIMITE.

17-131020 - Sur le rapport de Madame Danielle MENET, Adjointe au Maire -
Approbation de l'exonération des loyers des baux commerciaux municipaux/COVID 19.

Cette délibération est du même ordre dans le même domaine.

La Ville loue certains locaux à des commerces et nous avons aussi décidé de les exonérer des loyers durant cette période d'Avril à Septembre 2020 pour un montant de 11.810,76 euros.

- ARCADE, Bd Jean Jaurès
- CALEIDOSCOPE, 255 avenue de Jouques ZI Les Paluds
- TERRAFUSING, 9 rue Louis Blanc
- ARTISHOW, 9B rue Martinot

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

M. Le Maire : Y a-t-il des interventions ? Mme MELIN !

Mme MELIN : Oui parce qu'en fait ça correspond à deux associations si j'ai bien compris et deux particuliers sur cette délibération. C'est bien ça ?

Mme MENET : Pour les locaux, ce sont quatre locaux commerciaux.

Mme MELIN : Quatre locaux commerciaux qui sont des loyers qui sont faits à l'égard de deux associations dont une relativement importante qui l'Association ARCADE et deux particuliers. Pourquoi pas ? Mais pourquoi pas la totalité des locataires des baux commerciaux présentés par la mairie ?

M. Le Maire : C'est la totalité des baux commerciaux qui appartiennent à la mairie.

Mme MELIN : Vous n'en avez que quatre ?

M. Le Maire : Oui !

Mme MELIN : Alors, si c'est quatre, c'est sans problème. Il n'y en a pas plus ?

Mme MENET : Non.

M. Le Maire : Merci. Pas d'autres interventions ?

Je mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° **16-131020** est adoptée à l'UNANIMITE.

**17-131020 - Sur le rapport de Madame Danielle MENET, Adjointe au Maire -
Approbation du Protocole transactionnel à conclure avec
M. et Mme André BETAYAN (Loyers dus).**

La Commune d'Aubagne est propriétaire d'un local commercial situé 17 Rue Martinot.

M. et Mme BETAYAN ont occupé ce local de 2017 à 2019.

Le 27 novembre 2019, par arrêté municipal, l'immeuble situé à la Rue Martinot doit faire l'objet d'une évacuation immédiate de l'ensemble de ses occupants et donc M. BETAYAN n'est plus autorisé à l'utiliser et doit cesser son activité. Il a donc remis les clés.

A cette date, M. et Mme BETAYAN ont une dette de 2.260,70 euros envers la Commune.

Dans ce contexte et en l'absence de locaux vacants permettant le relogement et la poursuite de l'activité de M. BETAYAN, les parties ont alors choisi de se rapprocher et de privilégier une approche transactionnelle permettant de résoudre à l'amiable ce différend.

Le projet de protocole transactionnel a pour objet de mettre un terme définitif à tous différends et litiges entre les parties au titre de l'occupation du local sans obligation pour la Commune de procéder au relogement du titulaire et, en contrepartie, les sommes restant dues au titre des loyers sont totalement annulées.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **17-131020** est adoptée à l'UNANIMITE.

**18-131020 - Sur le rapport de Madame Danielle MENET, Adjointe au Maire -
Utilisation de DECLALOC' : télé service de déclaration des locations de
courte durée, convention de partenariat à intervenir avec Provence
Tourisme.**

Afin de permettre la dématérialisation des documents d'enregistrement que doivent renseigner les hébergés privés dans le cadre de la location saisonnière de leurs biens, il convient de mettre à jour la Convention de partenariat pour prendre en compte l'évolution des compétences de la Commune.

Actuellement, le document est un document papier Cerf qui est à retirer en Mairie.

Cette plateforme DECLALOC' donnera une vision précise à la commune du parc d'hébergement et de la conformité des biens loués et elle donnera aussi lieu à la délivrance par le site DECLALOC' d'un numéro d'enregistrement aux déclarants.

Et pour répondre à votre question, M. LATZ, que vous avez posé en commission, qui était pertinente, de savoir si sur cette application on allait avoir une antériorité des déclarations. On ne l'aura pas parce que cette application démarrera dès que l'on aura signé la convention et elle sera enrichie systématiquement des déclarations que feront les hébergeurs.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

M. Le Maire : Y a-t-il des interventions ? M. LATZ !

M. LATZ : Merci pour cette réponse.

J'avais compris que cette convention est un transfert de la Métropole. Je redis ma demande. C'est-à-dire je pense qu'elle pourrait nous donner des statistiques historiques qu'elle avait quand elle travaillait avec les Métropoles pour les locations qui y avaient à Aubagne. On parle d'un secteur qui touche le tourisme, l'habitat et éventuellement les loyers. Je pense que suivre cela de très près et de voir les tendances sont très très importantes.

Mme MENET : Je n'ai pas connaissance que cette application soit un transfert de la Métropole. Je ne sais pas s'il y a un historique. Mais ce que je sais, c'est qu'actuellement elle ne fonctionne pas et elle fonctionnera lorsque la Commune aura signé la convention et, à ce moment-là, les hébergeurs sur notre commune pourront accéder directement à cet outil. C'est tout ce que nous savons.

M. Le Maire : Très bien. Je mets aux voix.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° **18-131020** est adoptée à l'UNANIMITE.

COMMISSION « CULTURE, EVENEMENTS CULTURELS ET PATRIMOINE »

19-131020 - Sur le rapport de Monsieur Philippe AMY, Adjoint au Maire - Approbation des Avenants aux Conventions de Subventionnement des Associations « Art'Euro » et « En phase » : modification de leur contrat d'objectifs.

Le 17 décembre dernier, le Conseil Municipal a délibéré et a autorisé M. Le Maire à signer les contrats d'objectifs avec les Association « En phase » et « Art'Euro ».

Les objectifs tels qu'ils ont été définis alors dans ces contrats n'ont pu être réalisés dans l'année 2020, du moins dans le premier semestre.

Le présent avenant a donc pour objet d'envisager les modalités de report du versement de la subvention versée par la Ville ainsi que le projet culturel des associations au regard du contexte Covid-19 tels qu'ils sont autorisés dans la circulaire ministérielle n° 6166/SG du 6 mai 2020.

Il vous est proposé d'autoriser M. Le Maire à signer lesdits avenants aux contrats d'objectifs correspondants permettant ainsi de verser au titre de ces contrats le solde des

subventions d'un montant de 10.500 € à l'Association « En Phase » et de 12.800 € pour l'Association « Art'Euro ».

Ceci a fait l'objet d'une étude en Commission Culture le 30 septembre dernier et a obtenu un avis favorable de la commission.

M. Le Maire : Merci M. AMY. Y a-t-il des interventions ? Mme MELIN, vous vous abtenez ?

Mme MELIN : Puisqu'on a droit à l'explication de vote, pas du tout parce que je suis opposée au travail que font ces associations, mais il est vrai aussi que par les temps actuels, il convient que nous soyons extrêmement vigilants et malheureusement nous ne pouvons pas à ce jour vérifier qu'il y ait des possibilités d'application des activités dans l'année.

Si tel était le cas, je reviendrais sur ma position bien entendu.

M. Le Maire : Ce qu'on essayait de faire, c'est très simple, M. AMY l'a très bien expliqué, c'est qu'effectivement, de notre côté, pour celles qui n'avaient pas pu avoir des contrats d'objectifs parce que le COVID n'a pas permis, on leur laisse la chance de pouvoir le faire sur les derniers mois de l'année. Si maintenant, le COVID nous reprenait tous et que nous nous trouvions en situation sanitaire extrêmement, bien évidemment nous regarderions à nouveau ces contrats d'objectifs. Il n'est pas question effectivement de finances les associations qui n'ont pas pu remplir les contrats d'objectifs.

M. AMY, vous vouliez intervenir, allez-y !

M. AMY : Merci M. Le Maire. Bien entendu, nous avons travaillé avec ces associations comme nous le faisons toujours quand on en est au moment d'évaluer les contrats, puisque nous utilisons quand même de l'argent public. Nous nous sommes entretenus avec ces associations pour modifier déjà leur contrat pour qu'elles puissent quand même offrir des services et des prestations aux Aubagnais. C'est pour cela qu'au mois d'août, vous avez vu l'Association « Art'Euro » du 19 au 22 août, investir l'espace Grimaud et offrir des ateliers circassiens aux jeunes Aubagnais qui n'ont pas eu la chance de partir en vacances.

Nous retrouverons aussi l'Association « Art'Euro » en fin d'année, au mois de décembre, je n'ai pas les dates exactes, pour trois séances jeunes publics au Théâtre du Comoedia pour conforter aussi et apporter quelque chose en prestation dans le cadre de leur contrat d'objectifs modifié.

Quant à l'Association « En Phase » qui n'a pas pu faire au mois d'Avril dernier, comme c'était prévu, le quatrième volet d'Impulsion, nous les retrouverons à partir du 17 Octobre au Théâtre du Comoedia pour lancer une version un peu plus édulcorée du Festival Impulsion et dont la première aura lieu au Comoedia le 17 Octobre prochain.

Nous sommes très soucieux de vérifier comment l'argent que nous donnons à ces associations soit bien utilisé et, dans la mesure où elles ne peuvent pas rentrer dans leurs objectifs suite à cette pandémie que nous avons connue, eh bien nous trouvons des solutions avec eux pour pouvoir quand même offrir les prestations aux jeunes aubagnais et aux familles aubagnaises.

M. Le Maire : Merci. Cela change-t-il votre vote ? Mme MELIN ?

Mme MELIN : Eh oui ça change le vote.

M. Le Maire : Je reprends donc le vote.

Il faut que je m'habitue moi aussi à cette nouvelle façon dont l'opposition peut intervenir après les explications qui sont données par la majorité.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° **19-131020** est adoptée à l'UNANIMITE.

Merci aux élus de la Ville d'Aubagne.

**20-131020 - Sur le rapport de Monsieur Patrice JARQUE, Conseiller Municipal -
Approbation de la Convention de partenariat avec l'Association des
Céramistes et Santonniers d'Aubagne.**

Depuis son ouverture en novembre 2017, le Village des Santons rencontre un succès très important avec une fréquentation qui dépasse à aujourd'hui les 80.000 visiteurs. Le Village des Santons est le résultat d'un partenariat très rapproché entre la Ville d'Aubagne et l'Association des Céramistes et Santonniers du Pays d'Aubagne et de l'Etoile.

Une convention de partenariat avait été signée en 2018 pour construire cette collaboration entre la Ville et l'Association.

Cette délibération propose de reconduire le partenariat avec l'Association des Céramistes pour l'année 2020.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

M. Le Maire : Y a-t-il des interventions ? Mme MELIN !

Mme MELIN : Merci. Effectivement, il était important que notre ville qui est maintenant la capitale des santons tel que cela a été reconnu assez unanimement et il suffit de fréquenter les étrangers pour savoir à quel point notre ville est reconnue comme cela.

La convention avec cette association me semble importante. Je voudrais, avant de donner mon vote, ça m'évitera de le modifier après, savoir si, dans le cahier des charges, je ne l'ai pas retrouvé, mais c'est peut-être une erreur de ma part, s'il est bien clair que tous les santonniers qui adhèrent à cette association s'engagent à faire une production à tout le moins française et, en tout cas, ne délocalisent absolument pas les éléments de leur travail et de leur production.

Cela avait été des interrogations qui avaient porté dans les années précédentes. Est-ce que, à ce jour, on peut avoir la certitude qu'il n'y ait aucune production de santons ou de produits dérivés qui soient faits en dehors de la France et si possible de la Provence.

Je vous remercie.

M. Le Maire : Je vais redonner la parole à M. JARQUE qui a été le président de cette association, qui ne l'est plus bien évidemment depuis qu'il est Conseiller Municipal. Il est simple adhérent à l'Association. Il va, je pense, se faire un plaisir de vous répondre.

M. JARQUE : Oui merci. La réponse est claire. Vous n'avez aucun produit à l'intérieur du Village des Santons qui est produit à l'extérieur du territoire. C'est une obligation pour les gens qui rentrent dans le Village des Santons. Tout ce que vous trouverez à l'intérieur du Village des Santons est fabriqué en Provence.

M. Le Maire : Merci. Je vais donc mettre aux voix cette délibération.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° **20-131020** est adoptée à l'UNANIMITE.

Merci aux élus d'Aubagne.

COMMISSION « ENFANCE, EDUCATION, JEUNESSE ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR »

21-131020 - Sur le rapport de Madame Sophie AMARANTINIS, Adjointe au Maire - Approbation de l'intention de candidature Ville Amie des Enfants UNICEF 2020/2026.

La Ville d'Aubagne, dans le cadre de ses actions en faveur de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse, est partenaire de l'Unicef au travers du titre « Ville Amie des Enfants ».

Afin de poursuivre ce partenariat et de réaffirmer cet engagement, cette délibération propose d'inscrire la Ville d'Aubagne dans le renouvellement de son adhésion au Réseau « Ville Amies des Enfants » en faisant acte de candidature pour la période 2020/2026.

Tel est l'objet de la présente délibération.

Elle a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **21-131020** est adoptée à l'UNANIMITE.

22-131020 - Sur le rapport de Monsieur Zarick KOURICHI, Conseiller Municipal - Approbation du renouvellement du dispositif « Ecobus » pour l'année scolaire 2020/2021 et extension à la Carte Zou.

Depuis de nombreuses années, la Ville d'Aubagne attribue une aide financière d'un montant de 50 € pour les jeunes étudiants aubagnais boursiers qui étudient hors d'Aubagne et qui utilisent les transports en commun pour se rendre sur leur établissement scolaire.

Pour qu'un jeune puisse bénéficier du dispositif Ecobus, les conditions suivantes sont obligatoires : être Aubagnais, être titulaire de la carte jeunesse de la Ville d'Aubagne, être titulaire de sa carte étudiant, être boursier, étudier sur un territoire hors Aubagne, acheter un abonnement annuel ou mensuel justifiant les trajets et posséder un compte bancaire pour le remboursement. Cette aide sera attribuée selon les mêmes critères que pour le transport en bus.

Ainsi la Ville d'Aubagne, afin d'apporter son soutien aux étudiants boursiers, souhaite rajouter une aide financière de 20 euros pour l'abonnement à la Carte Zou afin d'accroître le nombre de bénéficiaires.

Pour en bénéficier, l'étudiant doit venir retenir son dossier au P.I.J. Il doit se munir de sa carte étudiant, sa facture d'abonnement au transport, son attestation de bourse et un certificat de domicile avec un R.I.B. L'aide est versée par virement bancaire.

Vous l'avez bien compris, mes chers collègues, le but étant d'alléger les dépenses des étudiants et de leurs familles afin de favoriser leur pouvoir d'achat.

Tel est l'objet de la présente délibération.

Elle a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

Merci.

M. Le Maire : Y a-t-il des interventions ? M. GRANDJEAN !

M. GRANDJEAN : Je rebondis sur la conclusion. Ça va alléger la charge pour les familles et améliorer les pouvoirs d'achat pour les élèves boursiers mais l'augmentation de la Carte Zou impacte le pouvoir d'achat et la capacité d'avoir un niveau de vie pour tout le monde. Ce qui regrettable, c'est l'augmentation de la Carte Zou. Ce qui est par contre approuvable, c'est que la Ville d'Aubagne y pallie pour les élèves qui ont le plus de besoin.

M. Le Maire : Je partage votre avis M. GRANDJEAN.

Y a-t-il des interventions autres ?

Il n'y en a pas. Je mets donc aux voix.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° **22-131020** est adoptée à l'UNANIMITE.

COMMISSION « SPORT ET EVENEMENTS SPORTIFS »

23-131020 - Sur le rapport de Monsieur Pascal AGOSTINI, Adjoint au Maire -

Approbation de la convention de mutualisation avec le Conseil Régional au titre de l'année 2019-2020 pour l'utilisation des équipements sportifs par les lycées.

Le Conseil Régional est compétent pour la construction, l'équipement et le fonctionnement des lycées et des établissements publics locaux d'enseignement de même niveau. En matière d'enseignement de l'Education Physique et Sportive, il permet également de garantir l'accès aux installations sportives des communes.

A cet effet, le recours à ces installations sportives des communes est privilégié et fait l'objet à ce titre de conventions.

C'est dans ce cadre que la Ville d'Aubagne met à disposition des lycées, publics et privé, implantés sur son territoire plusieurs équipements sportifs. Il convient donc de

.../...

renouveler avec la Région la Convention définissant la participation financière versée par cette collectivité à la Commune d'Aubagne correspondant à cette utilisation pour l'année scolaire 2019-2020.

Cette délibération propose d'approuver la Convention relative à l'utilisation des équipements sportifs municipaux par les lycées.

Cette dernière a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **23-131020** est adoptée à l'UNANIMITE.

24-131020 - Sur le rapport de Monsieur Pascal AGOSTINI, Adjoint au Maire -
Approbation de l'Avenant à la Convention de partenariat avec l'Association
« Tigre » : Modalités de report de l'étape « Fitdays MGEN ».

Forte de son label « Ville Active et Sportive » et de sa politique en matière de sport-santé, la Ville d'Aubagne a été sélectionnée pour l'accueil de cet événement en Mai dernier.

Pour ce faire, le 17 décembre 2019, le Conseil Municipal a délibéré et a autorisé Monsieur Le Maire à signer une convention de partenariat avec l'association Tigre.

L'action, telle qu'elle était prévue dans la convention, n'a pu se dérouler.

Je tiens à vous rappeler que cette manifestation a pour dessein d'offrir une journée de fête aux élèves de nos écoles primaires autour du sport, plus exactement autour du triathlon avec ses trois disciplines : natation, cyclisme et course à pied, mais aussi d'être sensibilisé aux valeurs citoyennes, à la persévérance, au dépassement de soi, au respect des autres ou encore au bon équilibre nutritionnel.

En soirée, cette dernière donnera lieu à une belle animation sportive en centre-ville en accueillant les familles.

Je me souviens que, lors du Conseil Municipal, l'ensemble du Conseil avait adhéré avec enthousiasme à ce bel événement.

C'est pour cette raison qu'au regard du décret que mon collègue, Philippe AMY, vous a déjà énoncé, je vous propose le présent avenant qui a donc pour objet d'envisager les modalités de report de l'évènement au regard du contexte de la COVID-19.

Cette délibération propose l'approbation d'un avenant à la convention de partenariat conclue avec l'Association Tigre.

Cette dernière a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **24-131020** est adoptée à l'UNANIMITE.

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

25-131020 - Sur le rapport de Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire -
Versement d'une prime exceptionnelle COVID.

Vous le savez, par décret n° 2020-570 du 14 mai 2020, l'Etat a laissé la possibilité si elles le souhaitent aux collectivités territoriales d'accorder une prime exceptionnelle à ses agents.

Constatant l'engagement exceptionnel et l'investissement total des employés municipaux lors de la crise sanitaire du COVID-19, l'équipe municipale a souhaité faire le choix de verser cette prime exceptionnelle.

Sont concernés tous les agents qui ont exercé des fonctions qui ont conduit à un surcroît significatif de travail, soit en présentiel, soit en télétravail, en raison des sujétions exceptionnelles auxquelles ils ont été soumis.

Il est proposé dans l'attribution de cette prime de tenir compte de trois conditions :

1°/ la condition de travail sur site et/ou travail à distance,

2°/ les modalités d'activité : temps plein, temps partiel ou temps non complet,

3°/ le nombre de jours travaillés sur la période dite la période du confinement COVID qui a donné lieu d'ailleurs à un Plan de Continuité d'Activités.

C'est l'objet de cette délibération.

M. Le Maire : Merci M. ROUSSET. Y a-t-il des interventions ? M. SALONE !

M. SALONE : M. Le Maire, comme vous le savez, la France est frappée par le virus du COVID depuis quelques temps. Au jour d'aujourd'hui, il n'y a pas de vaccin qui protège de ce virus souvent mortel. Nous en subissons tous malheureusement les effets. La gestion mauvaise de cette crise par le gouvernement et surtout les errements de cette gestion inquiètent au plus haut point. On confine, on déconfiner, on ouvre des bars, on les ferme. On permet des rassemblements de 1.000 personnes pour faire un office sous une tente. En fait, aujourd'hui, plus personne ne comprend rien dans ce qui se passe. Mais, il y a de temps en temps une petite lueur. La prime COVID en fait partie.

M. Le Maire, cette prime MACRON est très bien. Elle félicite et surtout elle reconnaît le travail effectué sans relâche par nos employés municipaux. Il serait dommage de ne pas la verser en totalité à tous les agents car ils l'ont tous bien sûr bien méritée. Qu'ils soient en service ou en télétravail. Ils ont tous répondu présents depuis le début de cette crise. Ne pas la donner ou la minimiser serait une erreur car cette crise est loin d'être terminée. Vous allez avoir besoin de tous vos employés et surtout les Aubagnais aussi.

M. Le Maire, je sais aussi que c'est l'avis d'un grand nombre de vos employés et de vos syndicats d'avoir cette prime. M. Le Maire, la C.G.T. ou la F.S.U. ont fait des propositions. Il serait judicieux de les écouter et surtout de les rencontrer. Je vous demande de donner une prime de 1.000 euros en totalité à vos employés municipaux ou a minima l'alignement sur les demandes de la C.G.T. et de F.S.U. qui ne sont absolument pas déraisonnables.

Et comme je l'ai déjà dit, la crise n'est pas finie, elle est encore très loin d'être finie. Tant qu'il n'y aura pas de vaccin, les services publics seront très sollicités, ils sont aujourd'hui très usés par le COVID-19. Je vous remercie M. Le Maire de les entendre.

M. Le Maire : M. GRANDJEAN !

M. GRANDJEAN : On ne peut pas voter contre l'attribution d'une prime mais on s'abstiendra parce qu'on déplore l'absence de prise en compte des propositions faites par les agents, Arthur SALONE vient de l'évoquer.

Il nous semble que l'attribution pour le télétravail est trop élevée au regard de ce qui est proposé pour les personnes qui se sont physiquement exposées. J'en sais quelque chose. Je travaillais dans l'école du Pin Vert qui est restée ouverte 4 jours par semaine pendant toute cette période. J'y ai côtoyé des agents de la Ville, dévoués, volontaires. J'ai vu ces agents avoir peur, j'ai déjà eu l'occasion de le dire dans cette enceinte quand on apprenait qu'un enseignant était contaminé, qu'un enfant ne venait plus parce que son parent était contaminé et qu'on l'avait côtoyé de très près la veille. Aujourd'hui, les quotas que vous mettez font qu'un personnel municipal qui a travaillé dans les écoles pendant cette période, mais ça vaudrait de la même façon pour un policier municipal qui a travaillé 4 jours par semaine sur le bord de la route pour vérifier des attestations, ne va pas être éligible à la prime maximum puisque si on enlève les quelques jours fériés de la période, ils seront sur 11 semaines, les écoles étant ouvertes 4 jours par semaine, en-dessous des 44 jours que vous avez fixés.

C'est tout simplement pas acceptable en l'état. C'est tout simplement très très au-dessus de ce qui est fixé dans les autres collectivités territoriales qui nous entourent, Département, Métropole et Région. Il y a une forme de non reconnaissance du dévouement de ces personnels qui ont fait le choix de s'exposer pour la préservation du service public, de sa continuité. Leur engagement vous honore. Leur engagement honore la Ville d'Aubagne, leur engagement honore le service public. Aujourd'hui, ils ne sont pas récompensés à la hauteur de leurs engagements.

M. Le Maire : D'autres interventions ? M. ROUSSET, peut-être que vous voulez apporter des compléments d'information par rapport aux remarques qui ont été faites ?

M. ROUSSET : Oui bien sûr, et je vais peut-être m'en excuser par avance, M. Le Maire, d'être un peu long.

D'abord pour l'information de tous les membres de cette assemblée et du public aussi, il faut que je vous précise quelles étaient les revendications des syndicats.

La première revendication des syndicats, d'un syndicat, était de dire : nous voulons que vous appliquiez la façon dont la prime a été distribuée dans d'autres collectivités territoriales. C'est simple. Il y a eu 11 semaines de confinement et il suffit que, dans ces 11 semaines, l'agent soit venu travailler 19 jours pour qu'il est sa prime en totalité.

Nous avons préféré faire le choix de l'attribution de primes qui nous semble plus équitable, c'est-à-dire de faire une moyenne sur les 11 semaines du nombre de jours de présence des agents. Et c'est en fonction de cette moyenne par semaine que la prime va être distribuée.

Après, M. SALONE, M. GRANDJEAN vous a répondu quand vous demandez une prime de 1.000 euros pour tout le monde, qu'il soit en télétravail comme en présentiel sur le terrain, nous avons, nous, considéré que la présence sur le terrain par rapport au télétravail méritait dans l'attribution de la prime un surplus.

.../...

Et enfin, je voudrais, pour que les choses soient claires, qu'il ne s'agit pas d'une prime qui paie un travail effectué puisque tous les agents de la ville ont eu leur salaire maintenu pendant toute cette période, je peux même vous dire que, par rapport à d'autres collectivités, ce que nous appelons les agents qui ont des contrats de vacation, eux-mêmes ont été maintenus dans le salaire, sur la moyenne qui était la moyenne des vacations des trois qui avaient précédé. Là-dessus, on ne peut pas nous faire de reproches.

Après, l'idée aussi, c'est de dire que dans le télétravail, il y avait différents types de télétravail. On ne peut pas estimer quelqu'un qui va lire sa messagerie tous les matins et qui s'arrêtent à cette action-là va avoir la même prime que la personne qui va continuer chez elle le travail qu'elle effectuait normalement au bureau. Ces critères-là ont été appliqués. On pense qu'ils sont équitables.

Dès la semaine prochaine, au plus tard, les agents seront informés du montant de leur prime par leur hiérarchie. Ils pourront faire état de remarques. Il peut y avoir quelques erreurs. Il faut se dire qu'ils auront trois semaines pour essayer de convaincre ou de montrer qu'effectivement le calcul n'est pas acceptable pour eux en tenant compte bien sûr des critères que nous avons fixés. Et la prime sera versée sur le salaire de décembre.

M. Le Maire : Merci M. ROUSSET. Pas d'autres interventions ?

Je vais conclure en un mot. Je partage avec vous cette notion d'agent dévoué, d'agent volontaire bien évidemment et nous avons tous pu, comme vous M. GRANDJEAN, nous qui étions sur le terrain, le constater.

Je crois que le travail qu'a réalisé M. ROUSSET avec la Direction des Ressources Humaines a montré tout l'intérêt que nous portons à cet engagement supplémentaire qui a été fait dans des conditions sanitaires particulièrement difficiles. Et c'est cela que nous avons voulu mettre en exergue. Je connais des agents qui m'ont dit : M. Le Maire, nous n'avons pas besoin de prime nous, nous faisons notre boulot. Et je peux évoquer des cas que je connais, très personnels, dans la fonction publique, pas forcément territoriale, qui m'ont dit : mais je ne comprends pas pourquoi on me donne une prime alors que je fais mon travail. Mon travail, c'est d'accompagner en tant que service public sur des missions de service public. Nous avons voulu exprimer, vis-à-vis des agents de la Ville d'Aubagne notre gratitude sur leur engagement, comme l'a dit très justement M. ROUSSET, les risques encourus par les policiers municipaux, les risques encourus par les personnes qui s'occupent de la propreté qui étaient sur le terrain, qui étaient exposés, qui n'étaient pas chez elles, nous paraît recevoir une attention un peu plus particulière. C'est ce qu'on a essayé de mettre en place. Messieurs qui êtes intervenus, nul n'est parfait. Nous ne disons pas que le schéma que nous proposons est parfait. Je pense aussi que M. ROUSSET et la Direction des Ressources Humaines ont reçu les représentants syndicaux de la Ville d'Aubagne. Au-delà des postures des uns et des autres, je crois que cette prime est justement donnée à chacune et chacun d'entre eux, ceux qui ont servi dans des difficultés un peu plus supérieures aux autres auront un peu plus effectivement de prime. Et je crois que globalement tout le monde se satisfait de cet élément qui est apporté par la Ville d'Aubagne. Toutes les collectivités ne l'ont pas fait.

Voilà ce que je voulais dire en conclusion de cette délibération.

Je vais donc maintenant la mettre aux voix.

Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ?

.../...

La délibération n° **25-131020** est adoptée à l'UNANIMITE ; Abstentions de Mme BENASSAYA et M. GRANDJEAN.

26-131020 - Sur le rapport de Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire - Transfert des personnels à la Métropole Aix-Marseille-Provence : compétences Pluvial et D.E.C.I.

Par délibération du 13 Décembre 2017, le Conseil Municipal avait acté le transfert de ces compétences à la Métropole et a approuvé des conventions de gestion sur les compétences Eau pluviale et Défense Extérieure Contre l'Incendie (D.E.C.I.).

En effet, le personnel affecté à l'exercice des compétences transférées n'ayant pas pu être transféré au 1^{er} janvier 2018, une convention avait été établie entre la Ville d'Aubagne et la Métropole sur ces sujets.

La convention de gestion arrive à son terme au 31 Décembre 2020.

Après l'évaluation des charges effectuées par la C.L.E.C.T. en 2018, 5 équivalents Temps Plein ont été identifiés sur la compétence « Eau pluviale » exercée à ce jour par la Ville.

Cette délibération propose donc l'approbation du transfert de 5 agents concernés au 1^{er} Janvier 2021, date à laquelle les postes budgétaires correspondants seront supprimés et le tableau des effectifs modifié en conséquence.

Tel est l'objet de cette délibération.

La délibération n° **26-131020** est adoptée à l'UNANIMITE ; Abstentions de M. PONS et Mme MELIN.

27-131020 - Sur le rapport de Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire - Bilan financier COS Méditerranée pour 2019 et renouvellement pour l'année 2021.

Depuis 2016, pour mettre en œuvre leurs politiques d'actions sociales envers les agents, actifs et retraités, la Ville d'Aubagne et son C.C.A.S. ont adhéré au C.O.S. Méditerranée.

Il est proposé dans cette délibération de reconduire cette adhésion, sachant que la nouvelle convention prévoit notamment deux adhésions distinctes pour les agents retraités et le personnel en activité ainsi que la garantie pour la Ville d'Aubagne que les traitements automatisés de données à caractère personnel soient en conformité avec le Règlement Général sur la Protection des Données (R.G.P.D.).

Cette délibération vise ainsi à reconduire l'adhésion au C.O.S. Méditerranée pour l'année 2021.

Tel est l'objet de cette délibération.

M. Le Maire : Merci M. ROUSSET. Y a-t-il des interventions ? M. LATZ !

M. LATZ : Merci. M. ROUSSET, ne vous excusez pas d'être long sur ces sujets-là. Ça sera le cas à chaque fois puisqu'on n'a pas accès à la commission. On est obligé de profiter du Conseil

.../...

Municipal pour vous poser toutes les questions et pour comprendre des sujets complexes qui sont en lien avec la motivation des agents publics et qui est une chose importante pour tout le Conseil Municipal.

Sur le C.O.S., on ne participera pas au vote parce que c'est un sujet très compliqué et la délibération ne présente pas par exemple le taux d'utilisation, la satisfaction ni l'utilisation du solde non utilisé, et dans quelle ligne budgétaire c'est présenté.

On ne participera pas au vote sur cette délibération.

M. Le Maire : Je pense qu'il va falloir qu'on réfléchisse sur ces sujets-là. Moi je ne suis pas satisfait si effectivement au niveau d'un certain nombre de délibérations vous n'avez pas la complétude des éléments pour prendre des décisions. Démocratiquement, il faudra qu'on porte une réflexion sur le sujet avec notre administration.

M. GRANDJEAN !

M. GRANDJEAN : Je rebondis sur votre propos M. Le Maire. Je me permets de vous rappeler que, lors du Conseil Municipal du 17 Juillet et de la mise en place des instances paritaires, alors que nous constatons en être évincés, pour moi, c'est le verbe qui correspond, j'avais demandé, et c'est votre obligation légale que de le faire, que tous les documents nous soient transmis de la même façon qu'ils sont transmis aux élus qui siègent. C'est une obligation légale parce que tous les élus de ce Conseil Municipal doivent être à égalité d'information.

Force est de constater que, pour le moment, mais on est en début de mandat, on sait qu'il y a eu l'été et que cela n'a pas été le cas, mais en fait nos préoccupations en l'occurrence se rejoignent. Parce qu'il y a un enjeu de démocratie.

J'en viens à la délibération.

Le C.O.S. Méditerranée, M. ROUSSET vous l'avez rappelé, est un organisme sollicité par la Ville pour mettre à disposition des agents des services et des prestations d'action sociale.

Dans la délibération, vous dites que le bilan est positif mais ce n'est pas l'avis des agents, pourtant les premiers concernés. Ainsi, la C.G.T. et la F.S.U. ont voté contre le renouvellement de l'adhésion au C.O.S. Méditerranée considéré comme prohibitive et contre le bilan présenté en C.T.P. La C.F.T.C. n'était pas présente. On ne peut pas parler pour eux. L'occasion pour nous de redemander à être destinataire des documents, je le fais en début d'intervention, excusez-moi de la redite. Et donc, par solidarité avec les agents de la Ville, nous nous participerons au vote et nous voterons contre cette délibération. C'est le vote que nous aurions eu si nous avions également siégé en C.T.P.

M. Le Maire : D'autres interventions ? M. ROUSSET, vous pouvez peut-être répondre !

M. ROUSSET : Je vais répondre. M. GRANDJEAN, si vous avez des informations sur la façon dont s'est déroulé le Comité Technique, c'est que donc vous avez les documents qui ont été distribués ce jour-là. On ne va pas jouer sur les mots.

Il y a un point sur lequel je vous rejoins, c'est qu'effectivement nous allons mettre en place en 2021 une enquête sur les prestations qui sont offertes à aujourd'hui par le C.O.S.

Nous sommes tout à fait prêts dans la limite de l'engagement financier de la Ville, je vous rappelle qu'il est de 110.000 euros, qui est reconduit chaque année mais que cet engagement n'est pas utilisé en totalité. Ça traduit un signe d'un certain nombre de points.

Peut-être qu'il faut revoir les prestations parce qu'il y a une certaine époque les comités d'entreprises, parce que le C.O.S. Méditerranée c'est aussi « un comité d'entreprise » qu'on retrouve dans le privé. Ils avaient comme vocation principale deux choses : l'arbre de Noël du personnel et les voyages d'été. Peut-être qu'à aujourd'hui, avec l'évolution de la société, il y a d'autres prestations qui sont à mettre en œuvre, on est tout à fait prêt à y travailler avec les représentants du personnel, sachant qu'en amont on interrogera la totalité du personnel de la ville pour connaître son avis sur les prestations actuelles et ses souhaits vers d'autres prestations. Voilà ce que je peux vous répondre à aujourd'hui.

M. Le Maire : M. GRANDJEAN !

M. GRANDJEAN : J'échange avec les représentants du personnel sur leur ressenti à l'issue de la commission. Je ne m'autorise pas à leur demander la transmission des documents parce que je considère que ce n'est pas eux de le faire et que ça les met dans une situation qui est presque un conflit de loyauté par rapport à leur employeur qui est majoritairement vous-même. Je ne leur demande donc pas. La transmission des documents, on est en début de mandat, c'est bien d'en parler, c'est un des rouages indispensables au bon fonctionnement démocratique de notre instance. Et j'ai entendu que c'était votre souhait que chacun puisse y prendre sa place.

Je le redis donc, je demande à ce que les documents nous soient transmis par les élus de la majorité qui les ont.

M. ROUSSET : M. GRANDJEAN, on vous transmet tous les documents. Vous êtes en train de voter une délibération sur une convention qu'on reconduit avec le C.O.S. Méditerranée. Et vous avez le document correspondant. Ce que vous demandez, c'est un bilan financier de l'action du C.O.S. Méditerranée. Ça ne figure pas dans les documents obligatoires qu'on doit vous remettre. C'est tout.

M. GRANDJEAN : M. Le Premier Adjoint, vous m'avez coupé la parole.

Je demande l'accès aux documents, pas qu'aux documents de séances du Conseil Municipal mais aux documents de séances des commissions connexes au Conseil Municipal. Et c'est une obligation que de répondre favorablement à cette demande.

Je prends juste un exemple et je termine là-dessus.

Lors de la mandature 2014-2020, il y avait un organe de presse, un des deux organes de presse qui couvrent notre territoire, La Marseillaise, qui ne recevait pas les délibérations. Il m'avait demandé de leur transmettre. Je le faisais mais je trouvais que c'était totalement anormal du point de vue du fonctionnement démocratique. Force est de constater que, là, je ne l'ai pas fait, ils sont absents, j'espère que ce n'est pas lié. Mais en tout cas, je profite pour le signaler, parce qu'il me semble aussi que c'est de la démocratie que de fournir aux organes de presse, quel que soit leur ligne éditoriale, les mêmes documents.

M. Le Maire : Je ne vais pas répondre sur ce plan-là. Pourquoi la Marseillaise n'est pas là ? Je n'en sais rien. A mon avis, ils reçoivent de la même manière s'ils le demandent.

Je vais juste faire un peu une intervention un peu politique. Je ne suis pas surpris M. GRANDJEAN que la C.G.T. aujourd'hui nous dise qu'ils ne sont pas d'accord et qu'ils ne votent pas les éléments concernant le C.O.S. Méditerranée.

Je rappelle, quand nous sommes arrivés en 2014, cette institution qui consiste effectivement à utiliser une somme d'argent pour le personnel de la ville, c'est un peu l'équivalent d'un C.E. au niveau d'une entreprise, s'appelait le C.L.A.M. C'était géré par la C.G.T. et une majorité d'agents ne voulaient plus le C.L.A.M. Quand nous avons pris acte, parce que cela a été fait aussi en écoutant les agents, que le C.L.A.M. ne répondait pas à l'attente des agents de la ville, nous avons effectivement décidé d'utiliser une autre organisation pour pouvoir répondre aux demandes de ces agents de la ville. Et nous avons donc fait un appel d'offres, M. ROUSSET, vous m'arrêtez si je dis des bêtises, et c'est le C.O.S. Méditerranée qui a été retenu. Qu'aujourd'hui la C.G.T., parce que tout votre argumentaire est basé sur : la C.G.T. m'a dit que..., la C.G.T. m'a informé que... Que la C.G.T. ne veuille pas le C.O.S. parce qu'ils étaient là avant et qu'on a arrêté leur organisation du C.L.A.M. pour aujourd'hui travailler avec le C.O.S. Ce n'est surprenant pour personne. Mais si votre argumentaire est basé stricto sensu sur « la C.G.T. m'a dit », c'est un peu court.

Je vous le dis, M. SALONE a parlé aussi de la C.G.T., j'ai toujours fait la différence, je l'ai toujours dit d'un point de vue politique. Ce n'est pas les syndicats qui dirigent la Ville d'Aubagne. Ce sont les élus de la Ville. Et vous faites partie de ces élus puisque vous êtes ici dans un Conseil Municipal où nous discutons, où nous débattons.

Je ne confonds pas le rôle des syndicats qui est très important au sein de la collectivité mais comme partout en France avec le rôle des élus. Ce sont deux objets complètement différents et je serai toujours, et c'est un principe à mon avis démocratique qu'il faut respecter. Vous parlez souvent de principe démocratique, ça en est un. Vous êtes des élus. Vous n'êtes pas les représentants de la C.G.T. ou de F.S.U.

Au sein de la Ville, les administrations discutent avec les représentants syndicaux. Il faut toujours améliorer le dialogue social au sein d'une organisation, d'une entreprise ou d'une administration comme la nôtre. Et donc nous le faisons et j'ai donné comme consigne à notre administration qu'on améliore la qualité du débat social et syndical au sein de la collectivité.

Mais venir me dire quelque part que vous êtes les représentants de la C.G.T., M. GRANDJEAN, je crois que ce n'est pas ça, en tout cas, ce n'est pas mon avis, ce n'est pas ça la démocratie. La démocratie, c'est tout à fait autre chose. Un élu est un élu. Un syndicaliste est un syndicaliste et on ne peut pas mélanger les rôles. Je l'ai dit dans mon premier mandat. Ce n'est pas un syndicat, quel qu'il soit, la C.G.T., qui dirige, qui doit diriger la Ville d'Aubagne. Ce sont les élus. Je ne changerai pas d'un iota là-dessus, c'est pour moi un principe démocratique sur lequel on ne doit pas s'engager les uns, les autres.

Voilà, ceci étant dit, je vais mettre aux voix cette délibération.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° **27-131020** est adoptée à la MAJORITE des MEMBRES PRESENTS ; Non-participation au vote de Mme MEZERGUES-MAUTREF, MM. SALONE (2), CHERIET, Mme FARDOUX (2) et M. LATZ. Vote contre Mme BENASSAYA et M. GRANDJEAN. Abstentions de M. PONS et Mme MELIN.

.../...

**28-131020 - Sur le rapport de Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire -
Définition d'emplois créés au tableau des postes budgétaires :
Directeur Général des Services et D.G.A.F.L.**

C'est une classique. Chaque fois qu'il y a des départs et qu'on doit recruter, il faut maintenant définir les emplois suivants qui sont créés au tableau des emplois budgétaires. A aujourd'hui, nous avons deux définitions d'emplois : le Directeur Général des Services et le Directeur Général des Service Adjoint Finances et Logistique puisque l'un et l'autre l'ont quitté il y a quelques mois.

Tel est l'objet de cette délibération.

La délibération n° **28-131020** est adoptée à l'UNANIMITE ; Non-participation au vote de Mme MEZERGUES-MAUTREF, MM. SALONE (2), CHERIET, Mme FARDOUX (2) et M. LATZ. Abstentions de M. PONS et Mme MELIN.

**29-131020 - Sur le rapport de Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire -
Recrutement de deux apprentis.**

Cette délibération propose que la Ville d'Aubagne conclue deux contrats d'apprentissage :

- L'un en vue de la préparation d'un Licence Professionnelle Aménagement Paysager Option Collaborateur du gestionnaire de chantier.
- L'autre pour la préparation d'un B.T.S Etude et réalisation de produits de communication, Option média.

Je voudrais vous dire à cette occasion que nous avons souhaité dans le deuxième mandat pouvoir de façon plus active faire appel à toutes les formations en alternance et à ce que la Ville d'Aubagne puisse proposer un certain nombre de contrats qui seront des contrats d'apprentissage mais aussi des contrats d'alternance, et à tous les niveaux, c'est-à-dire à tous les niveaux post bac, pouvoir aller même jusqu'aux écoles d'Ingénieur.

Tel est l'objet de cette délibération.

La délibération n° **29-131020** est adoptée à l'UNANIMITE.

**30-131020 - Sur le rapport de Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire -
Indemnisation des congés non pris par des fonctionnaires pour certaines situations particulières.**

Cette délibération permettra à la famille et aux ayant-droits d'un agent décédé de pouvoir bénéficier des congés qu'il n'aurait pas pris.

Tel est l'objet de cette délibération.

La délibération n° **30-131020** est adoptée à l'UNANIMITE.

**31-131020 - Sur le rapport de Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire -
Approbation d'un accord de rupture conventionnelle.**

Vous savez que, depuis quelques temps, nous avons la possibilité au sein des collectivités territoriales de pouvoir conclure des accords de rupture conventionnelle.

La présente délibération vous propose la conclusion d'un accord de rupture conventionnelle avec un agent de la Ville.

Tel est l'objet de cette délibération.

M. Le Maire : Y a-t-il des interventions ? M. SALONE !

M. SALONE : Juste un mot sur l'agent qui s'en va.

C'est un agent que j'ai bien connu, que je connais bien en plus, c'est une agente qui est très compétente, accueillante, très très professionnelle. Elle a choisi de partir. J'en suis désolée pour la ville parce que c'était vraiment quelqu'un de très très bien.

M. ROUSSET : M. SALONE, effectivement cet agent avait les compétences réelles sur le poste qu'elle occupait. Mais elle a décidé de donner une autre orientation professionnelle à sa vie.

M. SALONE : C'est ce que j'ai dit. C'est pour ça que je suis quand même désolé que la ville perde un élément comme ça.

M. Le Maire : Très bien.

Je vais mettre aux voix cette délibération.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° **31-131020** est adoptée à l'UNANIMITE ; Non-participation au vote de M. PONS et Mme MELIN.

32-131020 - Sur le rapport de Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire - Conventionnement avec un nouveau prestataire « LE CAP » pour le dispositif des chèques cadeaux de fin d'année au personnel.

Par délibération en date du 13 novembre 2019, le Conseil Municipal a approuvé la signature d'une convention avec la Fédération des commerces et services de proximité des Bouches du Rhône « Terre de commerces » dans le cadre de la mise en place d'un dispositif de « chèques cadeaux » pour le personnel à l'occasion des fêtes de Noël.

Nous avons souhaité que le commerce aubagnais impacté par la crise sanitaire soit soutenu de façon active sur cette année 2020.

Aussi, nous vous proposons une convention avec l'Association « Le CAP » (Le Commerce Aubagnais de Proximité) qui remplace celle passée avec la Fédération des Commerces et services de proximité des Bouches du Rhône « Terre de commerces », arrivée à échéance.

Il s'agit d'offrir aux personnels de la Ville et du C.C.A.S. un chéquier-cadeau à valoir chez les commerçants Aubagnais participant à l'opération à l'occasion des fêtes de fin d'année.

Tel est l'objet de cette délibération.

La délibération n° **32-131020** est adoptée à l'UNANIMITE.

M. Le Maire : C'est une façon aussi d'injecter de l'argent aujourd'hui dans les commerces de proximité d'Aubagne. Je crois que c'est une bonne chose. Tout à l'heure, il a été dit, dans d'autres délibérations, combien il était important d'aider nos commerçants, je crois que c'est une preuve de plus de l'engagement de cette majorité à l'encontre des commerçants du centre-ville d'Aubagne, pas que du centre-ville d'ailleurs, les commerçants de proximité de la Ville d'Aubagne.

Merci M. ROUSSET d'avoir rapporté toutes ces délibérations.

VIE MUNICIPALE

33-131020 - Sur le rapport de Monsieur Le Maire -

Comptes-rendus des délégations du Conseil Municipal à Monsieur Le Maire conformément aux Articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Par cette délibération, le Conseil Municipal prend acte de la communication de la copie des comptes-rendus de l'exercice des mandats confiés à Monsieur Le Maire dans le cadre de l'Article L. 2122.22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales conformément aux délibérations du Conseil Municipal du 17 Juillet 2020.

--- ooo O ooo ---



La séance du Conseil Municipal est terminée.

Merci Mesdames et Messieurs pour votre participation active, je m'adresse aux élus bien évidemment, pour ce Conseil Municipal. Je remercie aussi le public d'être venu aussi nombreux. Je souhaite à tout le monde une bonne fin de soirée.

La séance est levée à 20 heures 35.

